

PÔLES

WWW.ENTREPRISES-AIX.COM

ACTU



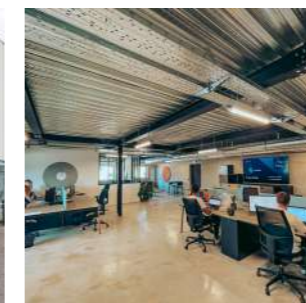
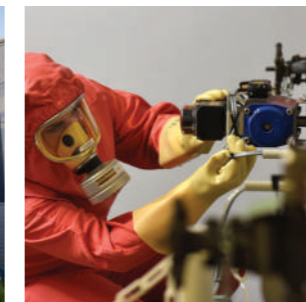
N° 86
MARS 2025

LE CHOIX DES PROS



www.quincaillerie-aixoise.fr

PEINTURE • QUINCAILLERIE • OUTILLAGE • PLOMBERIE
ÉLECTRICITÉ • JARDIN • VÊTEMENTS DE TRAVAIL
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- **04 GRAND ANGLE**
5 Le télétravail, mode d'emploi !
- **11 DOSSIER ENVIRONNEMENT**
12 Label Parc+
15 Livre Blanc RSE
17 Les consultations du PAAP
- **20 DOSSIER DIGITAL**
12 Cybersécurité : Être conscient du danger !
- **17 PORTRAITS**
28 Siweb
30 Altéor
32 Foselev
34 Porcelanosa
- **30 CLUB ENTREPRISES**
36 Petit déjeuner du Club Entreprises
38 Les Rencontres de France de la transmission d'entreprises
- **40 ACTU**
- **51 QUOI DE NEUF**
Arrivées, déménagements, départs, fusions

En couverture : Figuière Immobilier - @Yohann SProd photographe



Tél: 04 42 24 40 26
Maison des Entreprises - 45, rue Frédéric Joliot
13290 Aix-en-Provence - contact@entreprises-aix.com
www.entreprises-aix.com



330, rue Guillaume du Vair
13290 Aix-en-Provence

Directeur de la Publication :
Jean-Claude Marcellet

Responsable de la rédaction :
Patricia Marcellet

Comité de rédaction :
Laureline Lamothe, Philippe De Saintdo, Bernard Figuière, Estelle Dubertrand, Martine Debette, Christian Debette

Ont collaboré à ce numéro :
Martine Debette, Christian Debette, Véronique Majourel, Laureline Lamothe, Ingrid Cappaon, Agences Exprimer, Association Média-Production

Conception et réalisation :

Agence EXPRIMER - agences-exprimer.com

Photos : iStock - Tous droits réservés

Impression : Pure Impression

Distribution ciblée et gratuite de 2500 exemplaires.

Dépôt légal 4^e trim 2024 - ISSN 1161-725X



GRAND ANGLE

Le télétravail, mode d'emploi !



TEXTE : MARTINE DEBETTE

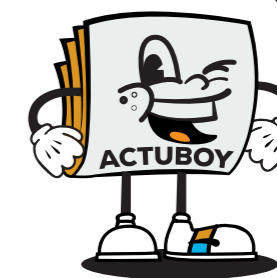
Pour ou contre le télétravail ? Forcément, les avis divergent, mais force est de constater que la crise sanitaire a ouvert de nouvelles perspectives et que ce mode opératoire a modifié les habitudes, aussi bien des salariés que celles des dirigeants.

Dans une publication du 5 novembre 2024, la Dares, service statistique du ministère du Travail, a étudié l'évolution de la pratique du télétravail depuis la crise sanitaire et les conditions de travail et de vie des salariés qui y sont associées. Entre 2019 et 2023, la part des personnes salariées pratiquant le télétravail, au moins occasionnellement, est passée de 9% à 26%. Cette progression est majoritairement portée par les cadres et s'accompagne d'une représentation accrue des femmes, des jeunes et des plus diplômés. Des télétravailleurs qui ont davantage d'autonomie et travaillent de manière moins intense lorsqu'ils sont à distance que sur site. En revanche, le soutien qu'ils peuvent obtenir de leurs collègues ou supérieurs est réduit. C'est particulièrement le cas dans la fonction publique. Les inégalités entre femmes et hommes persistent en cas de pratique du télétravail ; les femmes sont davantage préoccupées par la gestion quotidienne de leur foyer que les hommes, sauf au sein des couples avec de jeunes enfants. Parmi les salariés dont le poste se prête au télétravail, ceux qui le pratiquent jouissent en moyenne de meilleures conditions de travail que les non-télétravailleurs.

Un tiers des salariés souhaite télétravailler

En 2023, environ un tiers des salariés souhaitait continuer ou commencer à télétravailler. Parmi ceux qui ne télétravaillent pas, plus d'un sur dix juge cependant son poste télétravaillable et souhaite adopter cette pratique. Comparativement aux salariés qui télétravaillent déjà, ce vivier potentiel de télétravailleurs comprend une plus grande proportion de professions intermédiaires et d'employés, d'agents de la fonction publique et de personnes en contrat à durée limitée. Il est aussi plus féminisé, plus jeune et moins diplômé. L'organisation du télétravail s'améliore, mais des disparités persistent selon les caractéristiques sociodémographiques ou les conditions d'emploi, notamment en matière d'équipements et de compensations financières.

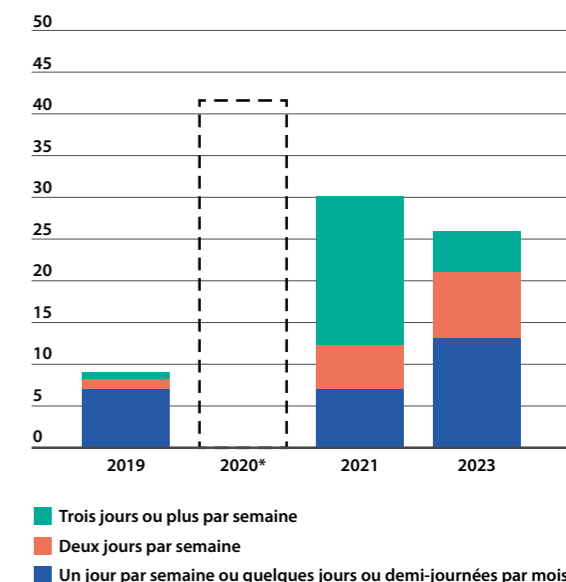
BON À SAVOIR !



Le télétravail, quésaco ?

Le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux. Le salarié doit être volontaire. Il utilise les technologies de l'information et de la communication. La pratique intensive du télétravail, trois jours ou plus par semaine, qui concernait 1 % des salariés en 2019, culmine à 18 % en 2021, durant la crise sanitaire, avant de redescendre à 5 % en 2023.

PART EN % DE SALARIÉS EN TÉLÉTRAVAIL DE 2019 À 2023





© ST Provence

Julie Lercari :
« Les entreprises ayant développé des démarches de prévention et de RSE se démarquent en termes de compétitivité ».



Julie Lercari

ST-PROVENCE



© ST Provence



Diane Delasalle
 ST-PROVENCE

La santé au travail est-elle un pilier essentiel de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ? Pour Julie Lercari, intervenante en prévention des risques professionnels, et Diane Delasalle, chargée de communication du service de prévention et de santé au travail ST Provence, aucun doute, la réponse est oui. Et le télétravail constitue un élément non négligeable à condition que l'organisation soit pensée et conçue collectivement.

Pôles Actu : Quelle place occupe aujourd'hui le télétravail ?

Julie Lercari : Il est difficile de le quantifier, mais beaucoup de nos 15 000 adhérents l'ont mis en place depuis 2020, alors que, auparavant, c'était très anecdotique. Pour que ce soit une réussite, il faut que l'organisation soit anticipée, c'est-à-dire pensée et construite collectivement. Au-delà de l'aspect réglementaire et de la signature de l'accord d'entreprise, il faut se poser les bonnes questions : quels postes sont concernés ? Quel est le temps de travail de chacun des salariés ? Etc.

Diane Delasalle : Nous sommes régulièrement sollicités par des chefs d'entreprises et des salariés qui nous posent des questions sur le télétravail. Ce qui fait aussi partie de notre rôle en tant que service de prévention

et de santé au travail. Les nouveaux modes de travail font partie des sujets que nous abordons lors des visites médicales, ainsi que dans certains de nos ateliers où nous mettons en avant les aspects bénéfiques, ainsi que les points de vigilance.

Le télétravail a-t-il un réel impact sur la santé ?

Julie : Oui, bien sûr ! Nous jouons un rôle de prévention des risques professionnels. Et les risques psychosociaux en font partie. Nous mettons l'accent sur la diminution de la fatigue, sur l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Avec la mise en place du télétravail, on peut aller vers une meilleure autonomie des salariés dans cette régulation de la charge de travail à partir du moment où cette organisation est acceptée et anticipée collectivement. En fait, c'est un réel pilier, un levier

d'action en RSE. Pour les entreprises qui jouent le jeu et le mettent en place dans le cadre d'un plan d'action RSE, le télétravail peut être bénéfique à plusieurs niveaux.

La santé au travail est-elle un pilier crucial pour la RSE ?

Julie : L'ambition d'une démarche RSE est de permettre à l'entreprise de s'épanouir dans un objectif social et environnemental pérenne. Ce qui inclut forcément la santé de ses salariés. Nous avons une mission de conseil, d'aménagement de postes, d'évaluation des risques, etc. C'est pour cela que la bonne santé au travail est cruciale pour les entreprises. Nos équipes pluridisciplinaires de nos centres médicaux accompagnent les employeurs dans ces démarches de prévention. Notamment pour ce qui est du maintien en emploi. Mais ça peut aussi passer par des démarches de qualité de vie au travail, par des démarches de prévention des risques psychosociaux et, plus globalement, de veille de la santé des salariés.

Diane : Il est important d'insister sur la bonne santé physique et mentale du salarié et de l'employeur. Ce qui n'est pas souvent mis en avant car, dans les idées reçues, la médecine du travail suit les salariés d'un point de vue médical. Mais elle ne fait pas que ça. L'aspect santé mentale du salarié et du dirigeant est tout autant important puisqu'il

correspond à un cercle vertueux de la performance de l'entreprise et du bien-être au travail en général.

Quels sont les enjeux à prendre en compte pour la performance de l'entreprise ?

Julie : Il y en a plusieurs. Face à la concurrence, on constate que les entreprises ayant développé des démarches de prévention et de RSE se démarquent en termes de compétitivité. Pourquoi ? Parce que des salariés en bonne santé sont, tout simplement, plus performants. D'une étude menée en Europe, il ressort que l'image des entreprises ayant un faible taux d'accident du travail ou de maladie professionnelle sont peu soumises à l'absentéisme et au turn-over, ce qui valorise leur image d'attractivité. Ce qui signifie que les salariés ne vont pas voir ailleurs, avec, pour autre intérêt, de limiter les coûts de recrutement. Une étude récente (2024) démontre que si la motivation principale d'un salarié est le salaire, la recherche d'un cadre de travail agréable se place en deuxième position. C'est donc un plus pour attirer et conserver de nouveaux talents, notamment dans les secteurs d'activités qui connaissent une pénurie de main d'œuvre.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARTINE DEBETTE



DES ATELIERS SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ST Provence met, à disposition de ses entreprises adhérentes, un panel d'ateliers sur la prévention des risques professionnels. « Ces moments de rencontres et d'échanges sont essentiels. Ils favorisent la proximité, permettent le partage d'expériences entre professionnels, enrichissent les connaissances de chacun et proposent un accompagnement sur-mesure.

Cette prestation est incluse dans la cotisation et fait partie de l'offre de services que nous proposons à nos adhérents. Ces ateliers entrent dans le cadre de notre mission de conseil auprès des employeurs et des salariés. Organisés dans nos locaux et en petits groupes, les ateliers sont animés par nos intervenants en prévention des risques professionnels (comme Julie Lercari), ergonomes ou psychologues du travail. Après quelques rappels théoriques, les intervenants proposent des outils pratiques d'évaluation des risques et un accompagnement des participants sur les problématiques spécifiques à leurs entreprises (études de cas personnalisées).



© ST Provence.

Plusieurs thématiques sont proposées :

- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels : aide à l'élaboration du DUERP,
- Qualité de Vie au Travail (QVT) : aborder et mettre en place la QVT dans votre entreprise,
- Risque chimique : atelier : SEIRICH – Niveau 1 : découvrir les bases du logiciel d'évaluation du risque chimique,
- Risques psycho-sociaux : prévenir les Risques Psychosociaux (RPS) dans mon entreprise,
- Risques psycho-sociaux : quelles qualités relationnelles managériales pour prévenir des RPS chez les collaborateurs ?
- Risques psycho-sociaux : identifier et prévenir la malveillance en entreprise,
- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) : prévenir les TMS dans votre entreprise.

Agenda et inscriptions en ligne :
<https://www.stprovence.fr/agenda>

Le télétravail a-t-il la côte sur le PAAP ?

Pour en savoir plus sur cette pratique, nous sommes allés à la rencontre d'acteurs économiques afin de connaître leurs pratiques. Le constat ? Selon leur activité, les avis ne convergent pas forcément. En revanche, si la pratique est devenue courante, le maintien du lien social et des échanges entre collègues (y compris autour de la machine à café) demeurent un élément important que tous ceux que nous avons rencontrés semblent partager.

■ STÉPHANY BONNARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU GROUPE ALTÉOR :

« À l'agence Exprimer, on pratiquait le télétravail avant le Covid. Notamment car nous avons des salariés qui habitent Marseille. Le Covid a donné un coup d'accélérateur à cette démarche qui a été standardisée à l'ensemble des collaborateurs, sachant que tous ne peuvent pas travailler à distance, leur poste requérant leur présence. C'est une question de confiance et nous devons veiller à celles et ceux qui vont au-delà des horaires de travail au bureau. Autre avantage apprécié par nos équipes, cette journée leur permet d'éviter les embouteillages.



■ DAVID MARQUIÉ, ASSOCIÉ SIWEB :

« A la sortie du covid, SIWEB a maintenu une part de télétravail dans son organisation. Le lundi et le mercredi, c'est présentiel pour tout le monde. Le mardi, c'est télétravail pour tout le monde. Et le jeudi et le vendredi, il y a deux groupes qui alternent présentiel et distanciel. Je ne suis pas un fan du télétravail, mais je reconnais que tout se passe très bien, les collaborateurs jouent le jeu et sont très satisfaits. Le télétravail est un point important dans le cadre des recrutements. Certains ne veulent que du télétravail. Et ça, c'est hors de question ».



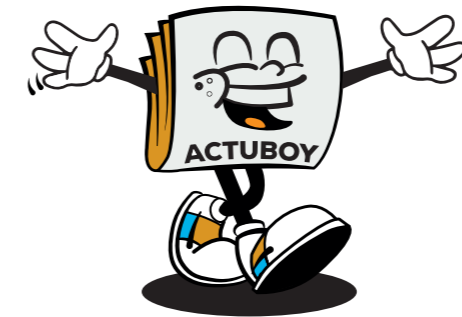
■ STÉPHAN GUÉRIN, PRÉSIDENT D'ARKADIA GROUP, CONSEIL EN INGÉNIERIE :

« Nous n'envisageons le recours au télétravail qu'à très petite dose, avec beaucoup de parcimonie. Cela ne concerne que quelques cadres qui sont en capacité de gérer leur temps de travail. Je constate que mes salariés ont besoin de liens sociaux et ne sollicitent pas le télétravail. Ils savent que l'on perd en productivité et, à titre d'exemple, s'il faut choisir entre le télétravail et les tickets restaurant, je pense qu'ils prendront les tickets restaurant », Stéphane Guérin.

■ LUCAS SERENO, GÉRANT D'OBJECTIF7, SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE :

« Nous sommes plutôt favorables au télétravail. Nous ne l'imposons pas et nous ne l'interdisons pas. Et, pour

ceux qui le souhaitent, il est possible de télétravailler de manière ponctuelle, en fonction des besoins de chacun. Mais la plupart des salariés préfèrent venir au bureau où règne une ambiance familiale et plutôt cool. C'est un peu un menu à la carte ».



■ RÉMI ROLANDO, GÉRANT D'OFFICE CAFÉ :

« Ce que j'observe dans les entreprises que nous servons, c'est que nombre d'elles constatent la perte du lien social et de la cohésion d'équipe. Elles cherchent à ramener leur personnel au bureau à travers des espaces de machines à café, de détente, etc., car le télétravail a créé de vraies distances. Ce qui pose un problème lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs qui n'ont pas l'ADN de l'entreprise. Nous sommes des êtres humains et le côté social est primordial pour le fonctionnement de la société. Le télétravail a ses avantages, mais il faut qu'il reste ponctuel. La vie de l'entreprise ne se résume pas à travers les mails. Certaines entreprises réfléchissent à la semaine des quatre jours... mais en présentiel ».

■ CYRIL GUIDI, ASSOCIÉ SPOK, RESTAURATION :

« L'activité du restaurant est en lien avec le télétravail, et également d'autres facteurs comme les RTT. On s'aperçoit que le mercredi et le vendredi, il y a moins de monde sur le pôle. Le vendredi, c'est surtout depuis le confinement de 2020. L'impact sur le chiffre d'affaires est d'environ 10%. En revanche, certains jours, nous ne pouvons pas absorber le surplus d'activité. Ce qui me surprend actuellement, au sein de notre restaurant, c'est que les gens consomment plus « sur place » et moins de « à emporter ». J'ai le sentiment que les salariés ont la volonté de se retrouver et d'échanger. Ils sont à la recherche de lien social ! ».



Vous êtes propriétaires de
Bureaux, Locaux d'activités, commerces ou terrains ?

Vous souhaitez
Valoriser, vendre, louer ou faire gérer ?

CONFIEZ-NOUS VOS LOCAUX PROFESSIONNELS



Tout le Pays d'Aix, Pays Salonais, Etang de Berre, Pays de Martigues.

info@figuiere.com
arthur-loyd.com/aix-en-provence

04 42 399 399



DOSSIER



Label Parc+
Liure Blanc RSE
Les consultations
du PAAP

NOUVEAU

lebus PRO
PAAP - Arbois

LAISSEZ-VOUS
TRANSPORTER

RÉSERVEZ
BOUGEZ

- ✓ **SIMPLE**
DE PORTE À PORTE
- ✓ **PRATIQUE**
EN DERNIÈRE MINUTE
- ✓ **SERAIN**
PAS DE SOUCIS
DE PARKING



ENVIRONNEMENT

TEXTE : MARTINE DEBETTE



Jean-Claude Marcellet, Brigitte Lasery, Jean-François Dubost

© M. Debette



Brigitte Lasery :
« Nous avons deux années devant nous pour traiter les sujets prioritaires et accéder aux niveaux 2 et 3 du label Parc+ ».

Après l'obtention du label Parc+ niveau 1, le PAAP vise la montée pour atteindre les niveaux 2 et 3 en 2026 ! Un objectif ambitieux qui nécessite l'engagement de l'Association des Entreprises du PAAP, bien sûr, ainsi que des collectivités territoriales. Brigitte Lasery, responsable de la commission RSE/ Environnement, est sur le front pour mener à bien cette mission.

Pôles Actu : Quelle est la prochaine étape ?

Brigitte Lasery : Le 16 janvier, la commission s'est réunie pour analyser la synthèse du jury du Label Parc+. Il était important de connaître les actions qui ont particulièrement séduit le jury, ainsi que de relever les pistes d'amélioration préconisées, même si certaines ne sont pas envisageables et nous aurons à expliquer pourquoi. Le jury est conscient que nous ne pouvons pas traiter tous les sujets. Cependant, nous avons retenu trois axes de travail principaux pour notre pôle d'activités qui se classe en pole position au niveau de la région Paca et en deuxième place au niveau national.

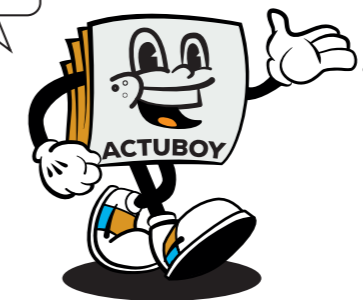
Quels sont ces axes ?

BL : Le premier consiste à accompagner la société d'économie mixte et la ville d'Aix-en-Provence pour réaliser une ferme solaire dont la production sera partagée à parts égales. C'est-à-dire 50% pour La Duranne et 50% pour le PAAP. Le deuxième domaine concerne le « poumon vert » envisageable sur les terrains du Cerema et sur du foncier communal que nous avons identifié. Des démarches et des études

sont en cours. Le troisième point est celui du BHNS qui est un projet vital pour notre pôle d'activités réellement saturé par la circulation. L'obtention du Label Parc+ nous permet désormais de répondre à l'appel à projets et donc d'obtenir un financement et un accompagnement pour la matérialisation de ce BHNS. Notre force tient aussi de notre organisation. Nos commissions sont interdépendantes et, cette année, le rendez-vous de la mobilité MobiBrunch change de nom pour devenir MobiGreen. Nous allons doubler le nombre d'intervenants, des stands et allons associer la mobilité à la RSE qui sont complémentaires, étroitement liés.



CE QU'ILS EN PENSENT !

**Bruno Cassette**

Sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence :

« L'obtention du Label Parc+ est une belle reconnaissance pour le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence qui se positionne comme un des plus importants de France. Cela récompense et démontre, s'il le fallait, l'engagement de l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités dans sa démarche RSE. Ce dossier, monté en lien avec la ville d'Aix-en-Provence, confirme le lien entre la commune et son principal pôle d'activités. Au-delà de l'obtention de ce label, l'Association des Entreprises réaffirme aussi l'intérêt qu'elle porte aux propriétaires, ainsi qu'aux entrepreneurs et aux près de 30 000 salariés du site, en ce qui concerne son respect de l'environnement et du bien vivre ensemble. Je ne peux que saluer le travail effectué. Un bel exemple de l'ambition et de la vision, à long terme, de ce pôle économique très important pour notre territoire qui compte quelque 1 750 entreprises aux activités diverses, qui est aussi un lieu de vie avec des commerces ».

Quels sont les points qui doivent être améliorés selon le jury de l'Arbe ?

BL : Le jury (Arbe) nous a suggéré d'intensifier nos relations avec les collectivités territoriales. Évidemment, nous avons systématiquement invité toutes les collectivités (métropole, Région, Ville) à nous assister et nous accompagner dans nos démarches de labellisation. Chaque collectivité a la responsabilité de nous mettre en contact avec les bons interlocuteurs de ses services. Merci, à celles et ceux qui s'engagent à nos côtés, car force est de constater que tous ne jouent pas systématiquement le jeu. Un soutien d'autant plus important que certaines remarques -comme le PLUi, etc.- ne font pas partie des compétences de l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, mais correspondent à des choix/décisions politiques. Nous sommes prêts à travailler main dans la main avec chacun pour atteindre nos objectifs, à savoir la labellisation de niveau 2, puis 3. Notre objectif est clair : nous ne lâcherons rien. Nous avons deux années devant nous pour choisir les sujets prioritaires et les mener à bien afin de répondre à toutes les attentes du jury.



Jean-Claude Marcellet et Bruno Cassette

© M. Debette

Jean-Claude Marcellet

Président de l'Association des Entreprises du PAAP :

« À travers, la labellisation Parc+, la Région propose un fil conducteur important à suivre. Au fil des années, et bien que ce label ne soit pas encore créé, notre association avait déjà intégré spontanément 90% des problématiques dans sa réflexion. Tous ceux qui nous ont précédés et qui nous suivront ont eu, ou auront, cette réflexion pour faire en sorte que le PAAP soit toujours un leader en termes d'attractivité. Et c'est cette attractivité qui nous intéresse. Nous avons deux années pour obtenir le niveau 2, voire le niveau 3 »

Livre Blanc RSE

Fournir aux dirigeants du PAAP un guide des bonnes pratiques, truffé d'informations relatives aux obligations réglementaires, ainsi qu'aux aides financières accessibles aux propriétaires fonciers et aux entreprises du PAAP, c'est le but de la commission RSE.

Ce « livre blanc » traitera, sous forme de fiches techniques, les divers aspects de la RSE, de l'énergie à l'eau, en passant par la biodiversité, les enjeux sociétaux, etc.

DECRET TERTIAIRE

C'EST QUOI ?

L'objectif de ce décret est de réduire les consommations en énergie finale des actifs immobiliers hébergeant une ou plusieurs activités tertiaires. Pour cela, l'État a fixé des seuils de réduction de consommation d'énergie finale à atteindre pour les prochaines décennies :

- 40% d'ici 2030
- 50% d'ici 2040
- 60% d'ici 2050

-40 %
2030

-50 %
2040

-60 %
2050

QUE FAIRE ?

Voici le processus et les bonnes pratiques à suivre afin de répondre aux exigences du décret tertiaire :

- Réunion entre locataire et propriétaire pour définir le porteur du projet (accompagnement juridique et d'un expert pour établir les lignes directrices)
- Mise en place d'un système de suivi des consommations énergétiques (utiliser un outil digital automatisé)
- Sélection d'une année de consommation de référence entre 2010 et 2020 (consommation la plus élevée)
- Élaboration d'un plan d'action pluriannuel (identifier les sites énergivores, réaliser des audits énergétiques et prioriser les actions avec un retour sur investissement rapide)
- Déploiement d'actions d'économie d'énergie avec l'assistance d'un expert en gestion énergétique (Energy Manager).

QUI EST CONCERNÉ ?

Les Propriétaires et les Preneurs de bâtiment de +1000 m² de surface de plancher destiné à l'activité tertiaire :

- Les bâtiments tertiaires ou mixtes comprenant au minimum 1000 m² de surface de plancher d'activités tertiaires
- Les unités foncières ou sites composés de bâtiments à usage tertiaire totalisant une surface de plancher d'au moins 1000 m².

Ne sont pas concernés :

- Les bâtiments, unités foncières ou sites composés de moins de 1000 m² de surface de plancher dédiés aux activités tertiaires
- Les lieux de cultes
- Les monuments historiques
- Les bâtiments voués à la défense, la sécurité civile ou la sûreté intérieure

CAS PARTICULIER

Dans certains cas, une dérogation peut être réalisée ou les objectifs peuvent être modulés. Cependant un justificatif technique réalisé par un professionnel qualifié sera demandé et sera à déposer sur la plateforme OPERAT. Les situations pouvant amener à ce cas de figure :

- Contraintes techniques ou architecturales
- Modification d'intensité d'usage
- Coût financier disproportionné par rapport au gain énergétique

© Document non contractuel

Vous découvrirez aujourd'hui la fiche technique « Décret tertiaire ».

STOP aux idées reçues, la RSE ne concerne pas que les entreprises de plus de 1000m² ou de plus de 250 salariés. Aujourd'hui, pour pouvoir répondre à vos appels d'offres, vous devez souvent présenter vos démarches en termes de RSE ; la consultation de ces fiches vous aidera à prendre des décisions appropriées.



CHANGEMENTS ET MARCHÉ À SUIVRE

Changement de Locataire ou de propriétaire :

- Prise de connaissance des dispositions ayant été convenu avec le locataire/propriétaire restant
- Obligation de reprendre les informations fournies à l'ADEME
- Modification possible du plan d'action

Changement d'activité :

- Si une partie du bâtiment change son activité, le reste des locataires ou propriétaires exerçant des activités tertiaires restent soumis à l'obligation, même si la surface d'activités devient inférieure à 1000 m². Des nouveaux objectifs sont alors à définir.

LES POINTS CLÉS

La réduction de sa consommation d'énergie au sein de son bâtiment passe principalement par quatre actions :

- Améliorer la performance énergétique du bâtiment (isolation)
- Mettre en place des systèmes de gestion des équipements (GTB, GTC)
- Définir les modalités d'exploitations des équipements (Contrat de Performance Énergétique)
- Adapter les locaux pour un usage efficient en accord avec les besoins des utilisateurs (guide des bonnes pratiques, éco-gestes)

2 SANCTIONS en cas de non mise en conformité...

1500€ d'amende pour les personnes physique

7500€ d'amende pour les personnes morales

LES RISQUES

Si le locataire ou le propriétaire ne transmet pas ses données de consommations ou n'atteint pas les résultats imposés, plusieurs risques ou sanctions peuvent avoir lieu :

- Publication de la liste des entreprises non conforme sur un site de l'État
- Amende de 1500 € pour les personnes physiques à chaque contrôle
- Amende de 7500 € pour la personne morale à chaque contrôle

DÉCLARATION

Afin de suivre les consommations des entreprises tertiaires, l'État oblige les propriétaires ou les professionnels à déclarer les consommations énergétiques de leurs bâtiments sur la plateforme OPERAT. Elle permet de fixer une année de référence, de suivre les objectifs de réduction et de produire une attestation annuelle de conformité.

QUI CONTACTER ?

Afin de vous accompagner dans votre démarche d'économie d'énergie, vous pouvez faire appel à du personnel qualifié (Energy Manager, ingénieur consultant) ou des entreprises spécialisées (bureau d'étude climatique)

© Document non contractuel

COGEP

AGENCE AIX EN PROVENCE
Pôle d'Activités des Milles

Présent dans la région depuis plus de 50 ans, nous vous offrons une vision augmentée du conseil, afin de favoriser votre réussite et vous accompagner dans tout vos projets.

Nos services :

- Expertise-Comptable
- Audit
- Social
- Juridique



Pour + d'infos

100 Rue Victor Baltard
13290 Aix en Provence

☎ 04 84 25 30 00
🌐 cogep.aix



**VOTRE PARTENAIRE SÉCURITÉ SUR LE
PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX-EN-PROVENCE**
24h/24 & 7j/7



- ▾ SAPS est mandaté par l'association des entreprises du pôle d'Activité d'Aix-en-Provence.
- ▾ Nous assurons la surveillance du Pôle toutes les nuits, et 24h/24 les week ends et jours fériés.
- ▾ Nos agents de sécurité, en véhicules d'intervention, sont en communication constante avec une station de télésurveillance certifiée APSAD P5.

**L'assurance pour nos clients d'un délai d'intervention très rapide
en cas de déclenchement d'alarme.**

**Contactez-nous pour une étude de sécurisation globale
et personnalisée de vos locaux.**

☎ 04 42 34 04 04
www.saps13.fr

Article L.812-9 du Code de la Sécurité Intérieure « CSI » : autorisation administrative d'exercer (Surveillance électronique - Surveillance Gardiennage) délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité
N° AUT-013-2121-05-30-20220349367 - Article L.812-14 du Code de la Sécurité Intérieure « CSI » : Factorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



Les consultations du PAAP

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE



C'est une nouvelle facette des activités de l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités qui vient de se mettre en place. Depuis la fin de 2024, Stéphan Guérin, responsable de la commission Mobipole, est allé à la rencontre des propriétaires et locataires des bâtiments situés avenue Ampère, rue Bessemer, rue Pierre Berthier, et rue Jean de Guiramand. Des rues qui sont amenées à accueillir les voies du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans sa desserte du PAAP.

Pourquoi Stéphan Guérin a-t-il organisé ces rencontres ?



« Lors du dernier comité de pilotage (copil) organisé par la métropole Aix-Marseille-Provence, l'idée de consulter les propriétaires et les locataires riverains du parcours du BHNS à l'intérieur du PAAP a été actée. Lors des réunions organisées dans les bureaux du PAAP, nous présentons les

différentes options envisagées par la métropole. Avec les propriétaires, nous formulons des contre-propositions ainsi que des pistes d'optimisation », répond Stéphan Guérin.

Selon la largeur et la typologie des voies, la métropole envisage soit une seule voie de BHNS centrale avec un sens de circulation inversé entre matin et soir, soit deux voies latérales, une dans chaque sens, comme sur la rue Ampère. À noter que dans ce cas de figure, il ne resterait qu'une voie dans chaque sens pour les autres véhicules.

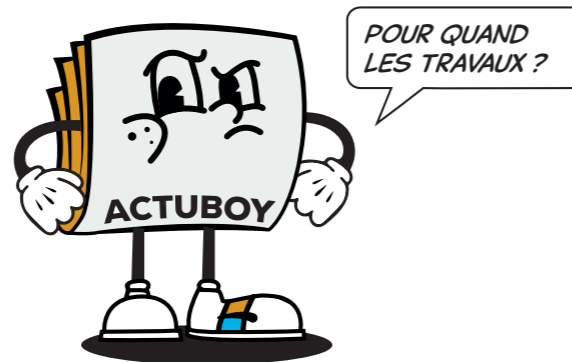
ENVIRONNEMENT

Une consultation qui se veut également pédagogique et préventive : « Même si nous ne pouvons pas donner de date de réalisation, nous prévenons que les travaux vont durer plusieurs mois et que, selon les endroits, on va perdre quelques places de parking. Nous rappelons à la métropole que nous sommes sur un pôle d'activités et il ne faut pas que ces travaux de voirie empêchent les camions et semi-remorques de tourner et d'accéder aux entreprises. Il faut trouver le bon compromis. Nous jouons le rôle de facilitateur pour que le projet avance. Si on veut que le PAAP soit désengorgé, il n'y a pas 36 solutions. Il y a le covoiturage, qui est efficace et qui peut impacter 10 à 20% des 35 000 utilisateurs du pôle, et en parallèle, le développement des transports en commun qui peut en impacter de 10 à 15% », indique Stéphane Guérin.

Des travaux pour quand ?

Si aucun planning, qui a pourtant été maintes fois demandé, n'a été présenté par les services de la métropole, l'association du PAAP souhaite que le démarrage des travaux soit effectif le plus rapidement possible : « Le BHNS entre Aix et Plan d'Aillane nécessite encore quelques ajustements techniques. Il ne faut pas que ces études complémentaires reportent les travaux du BHNS à l'intérieur du PAAP, tout comme la réalisation des pôles d'échanges multimodaux (PEM). Ceux-ci sont en effet totalement décorrélés. Les trois PEM prévus à l'Aréna, à la Robole et à Plan d'Aillane, permettront aux usagers venant en transport en commun de prendre des navettes ou vélos afin de se rendre sur leurs lieux de travail. Ils peuvent très bien être réalisés avant que les lignes BHNS ne soient opérationnelles. Il est très important que le consensus, qui semble installé entre les différentes collectivités, se poursuive. Compte tenu des 150 M€ que les entreprises du PAAP paient, chaque année, au titre de la taxe transport, nous espérons que le contexte économique et politique du pays ne remettra pas en question le projet », conclut Stéphane Guérin.

Quoi qu'il en soit, l'association du PAAP s'est engagée à rendre son rapport final à la fin du premier trimestre 2025, en espérant que les travaux débutent dès que possible.



C'est à qui de ramener
LE PETIT DÉJ'
au bureau ?

Boulangerie Ange
Aix - Les Milles

04 42 20 17 86
Rue Emilien Gautier,
13290 Aix-en-Provence

Boulangerie Ange est une marque déposée par SAS ANGE - RCS 531 550 721. Photo non contractuelle. Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière.

À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

825 Rue André Ampère,
Pôle d'activités d'Aix,
13290 Aix-en-Provence

33 ANS D'EXPÉRIENCE...

Cybersécurité avancée pour sécuriser vos données.

Solutions cloud pour une mobilité et une productivité accrues.

Infogérance IT pour une gestion proactive et efficace de vos systèmes.

Sauvegarde externalisée pour garantir la continuité de vos activités.

Le coût des cyberattaques en France

En milliard de dollars américains
Source : Statista Technology Market Insights

Année	Coût (Milliards de \$)
2018	10
2019	19
2020	31
2021	47
2022	67
2023	94
2024	129

POUR PLUS D'INFO

📞 04 42 24 40 08

✉️ Semi@semi-informatique.com

DOSSIER

Cybersécurité : Être conscient du danger !

Hacker, attaques informatiques, cybersécurité, autant de mots et de maux relativement récents qui peuvent détruire, ou protéger, l'activité des entreprises d'aujourd'hui. Si les grandes entreprises ont, en général, pris conscience du danger, nombre d'entrepreneurs, TPE ou PME, sont peu, ou même pas du tout, préoccupés par ce nouveau fléau.

Soucieux d'informer les entreprises, Pôles Actu est allé à la rencontre de deux spécialistes de la protection informatique des entreprises.

Pôles Actu : Vous êtes spécialisé dans la sécurité informatique, qu'est-ce que cela englobe ?

Frédéric Sémanaz : La sécurité informatique consiste à mettre en place tous les outils nécessaires pour infogérer et empêcher qu'un hacker prenne le contrôle de votre ordinateur ou de votre réseau informatique. La pandémie de COVID-19 a entraîné une explosion d'attaques informatiques car de nombreuses personnes travaillaient de chez elles avec des ordinateurs beaucoup moins sécurisés. Il y a dix ans, un antivirus suffisait. Il y a cinq ans, il a fallu ajouter un pare-feu. Aujourd'hui, 60 à 70% des attaques arrivent par mail. Et la majorité des messageries ne sont pas protégées. Quand on sait qu'environ 14 milliards de mails sont échangés chaque jour dans le monde. C'est autant de possibilités de se faire hacker.

Quel constat faites-vous ?

Beaucoup d'entrepreneurs ne sont pas conscients des risques qu'ils encourent. Les entreprises les plus attaquées aujourd'hui sont les TPE PME, justement car elles ne sont pas ou peu sécurisées. La démarche des hackers est très professionnelle.

Ils commencent par collecter des informations sur l'entreprise cible (réseaux sociaux, information publique, sites spécialisés comme societe.com). Ensuite, ils tentent de pénétrer sur le réseau de l'entreprise. Cela peut se faire par le biais du phishing, l'exploitation de vulnérabilité du réseau ou des logiciels d'entreprises, ou par des mots de passe faibles. Une fois à l'intérieur du réseau (à minima 1 poste), les hackers installent des



Frédéric Sémanaz

Frédéric Sémanaz, dirigeant de Semi Informatique, installé sur le PAAP depuis 30 ans, a évolué avec l'informatique, tant en termes de matériel que de gestion de son utilisation. Confronté quotidiennement à la difficulté de sensibiliser aux risques, il lance un véritable cri d'alarme.





logiciels malveillants pour maintenir leur accès sur le réseau d'entreprise. Ils cherchent à obtenir des droits d'accès admin sur le réseau pour être complètement libre d'accéder à la totalité du réseau (serveur, poste administratif, etc.)

Une fois la maîtrise du réseau assurée, il commence à extraire les données sensibles, (données clients, information financière, secrets commerciaux, etc.), tout ça à l'insu des dirigeants et du responsable informatique ! Il ne leur reste plus alors qu'à déployer un ransomware pour chiffrer les fichiers d'entreprises et bloquer l'entreprise.

L'étape suivante consiste à envoyer un message en exigeant une rançon en crypto-monnaie pour déchiffrer les fichiers. En moyenne, ils sont présents dans le réseau depuis environ un mois. Comme ils connaissent les résultats financiers de l'entreprise, leur demande de rançon est ajustée à ce qu'elle peut payer. Si les grandes entreprises et les hôpitaux font souvent la une des journaux, ce sont les petites entreprises qui sont le plus souvent victimes de piratage.

Et que se passe-t-il ensuite ?

Il est primordial, à minima, de réinstaller l'ensemble des postes et serveurs applicatifs et de sécuriser plus encore le réseau informatique. Mais lorsqu'une entreprise est victime d'un piratage, elle a l'obligation de prévenir ses clients, ses fournisseurs, etc. Cela nuit gravement à son image de marque. Par conséquent, la majorité des entreprises préfère payer la rançon sans rien dire. J'ai même eu un client qui ne savait pas comment procéder pour payer. Il a été appelé par le hacker qui lui a tout expliqué par téléphone. Il faut savoir qu'aujourd'hui les hackers opèrent comme de véritables entreprises, et non plus comme des individus isolés. Ils sont basés en Afrique, en Chine, en Russie, etc. Or, il n'existe aucune législation mondiale uniforme. Certains pays en sont totalement dépourvus !!

En Russie, par exemple, les hackers sont autorisés à attaquer toutes les autres nations. Mais s'ils s'en prennent à une entreprise russe, ils risquent le goulag...

Comment se protéger ?

Bien que la sécurité absolue soit impossible, il est essentiel, pour les entreprises, de protéger le réseau informatique. La première étape consiste à installer des outils de protection tels qu'antivirus, pare-feu et protection de messagerie.

Le pare-feu est un boîtier externe que nous installons en sortie de la box et qui protégera la totalité du réseau informatique. Le paramétrage des différentes protections est important pour sécuriser l'infrastructure réseau. Très souvent, les appareils connectés au réseau (iOS), tels que les téléphones IP, les téléphones portables, les photocopieurs, la vidéosurveillance, éventuellement la machine à café, etc., ne sont pas protégés.

Autre élément indispensable, les sauvegardes. Celles-ci doivent se faire automatiquement, régulièrement, et être cryptées. Car un virus n'est pas capable d'attaquer une sauvegarde déjà cryptée. Si celle-ci fonctionne correctement, l'entreprise repartira sans trop de problème.

Mais tout cela a un coût ?

Le coût de la sécurité informatique ne doit plus être considéré comme une charge, mais bien comme un investissement pour se protéger. Une étude faite, il y a 3 ou 4 ans, a démontré que 90% des entreprises ayant perdu toutes leurs données ont déposé le bilan. Les entreprises ont la possibilité de prendre des assurances cyber qui prennent en charge la perte d'exploitation et la récupération de données.

Cela représente forcément un coût, mais devient indispensable en cas d'attaque !

Les entreprises doivent sensibiliser et former leur personnel sur les bonnes pratiques de sécurité car **le maillon faible reste souvent l'humain**. Il faut le faire régulièrement, car les hackers ont toujours un temps d'avance !!

Permettez-moi de vous raconter une anecdote : un jour, un client reçoit un mail avec, en pièce jointe, une facture de Free, il l'ouvre machinalement et il se fait ransomware. Il m'appelle, j'arrive, et je lui demande pourquoi il a cliqué sur la facture Free alors qu'il est... chez Orange !! Hélas, personne n'est à l'abri de ce genre d'erreur !



SEMI Informatique
fête ses 30 ans !

30
ANS

C'est en mars 1992 que Frédéric Sémanaz se lance dans l'aventure entrepreneuriale en créant SEMI Informatique à Bouc-Bel-Air. Deux ans plus tard, il s'installe sur le pôle d'activités. En octobre 2024, entouré d'amis, de clients et de fournisseurs, il célèbre dignement ses 32 ans d'activité et ses 30 ans sur le PAAP. Le chef d'entreprise en profite pour retracer son parcours : « J'ai débuté seul en faisant de la maintenance et du dépannage informatique, uniquement pour les entreprises.

Aujourd'hui, nous sommes neuf et, bien que je sois toujours dans le même secteur d'activité, celui-ci a complètement changé. Il y a 30 ans, nous faisons surtout de l'installation et du dépannage d'ordinateurs, aujourd'hui nous sommes dans l'infogérance ». Une évolution qu'il convient d'expliquer : « Nous prenons en charge la gestion des serveurs, des réseaux et des équipements informatiques de nos clients. Cela inclut la maintenance, la surveillance et la mise à jour des systèmes (serveur, pare-feu, sauvegarde, antivirus, etc.). Nous proposons

un support technique aux utilisateurs finaux, via une connexion distante. Nous mettons en place des systèmes de sécurité (supervision et monitoring) pour protéger leur infrastructure réseau. Nous installons des capteurs sur les différents matériels, et ceux-ci détectent et nous préviennent de tous types de dysfonctionnements (disque dur, problème de ventilation, carte mère, mise à jour, sauvegarde, etc.). Nous assurons ainsi la disponibilité et la performance des services informatiques de nos clients. Nous sommes passés du rôle de pompier d'urgence à celui de médecin préventif » indique Frédéric dans un grand sourire.

Travaillant pour tous types d'entreprises, privées ou collectives, l'entreprise rayonne sur toute la région PACA avec un leitmotiv : Aider ses clients à se protéger des pannes informatiques et des cyberattaques ! Semi Informatique est certifié expert en cybersécurité auprès de l'ANSI, l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.



Frédéric Vilanova

Se protéger ou disparaître !

Tel pourrait être le message de Frédéric Vilanova qui, après un parcours de salarié dans des grandes structures de service informatique, a créé Effective Yellow, société d'experts en cybersécurité, hacking éthique, RGPD, intelligence économique et audit. Il est également vice-président cybersécurité du Club informatique Méditerranée (Cip), et en charge de la commission cybersécurité de Medinsoft, cluster de l'économie numérique Région Sud, et membre du CLUSIF, l'association de référence de la sécurité du numérique en France. Très investi auprès des dirigeants d'entreprises dans ces mouvements associatifs, il fait sienne la définition, reprise au niveau européen, de ce qui est devenu un véritable enjeu pour les entreprises : « La cybersécurité recouvre l'ensemble des activités nécessaires pour protéger les réseaux et les systèmes d'information, ainsi que les utilisateurs de ces systèmes et les autres personnes exposées aux cybermenaces ».

Il détaille ensuite les trois niveaux d'impacts générés par une attaque informatique malveillante en commençant par l'impact direct sur l'activité : « Les pirates, qu'ils soient discrets ou bruyants, tentent de vous rançonner en prenant le contrôle de votre réseau informatique.



Une attaque qui peut venir par le biais de vos fournisseurs ou clients, mais qui peut également se propager chez eux depuis votre réseau. Selon les autorités européennes, le coût moyen d'une cyberattaque est de 50 000€. Pour ma part, j'ai pu observer un coût de plus de 1 700 000 € chez un de mes clients. Une attaque évitable, mais nos notifications écrites n'ont pas retenu l'attention des dirigeants ».

Si l'impact financier est immédiatement mesurable, un impact à plus long terme ne manque pas d'apparaître : « Un manque de maturité en management de la cybersécurité fait partie des éléments qui font perdre des appels d'offres. Les donneurs d'ordre, publics ou privés, sont de plus en plus vigilants sur ce point. Être victime d'une cyberattaque génère également une publicité négative qui se répercute sur les ventes », indique Frédéric Vilanova.

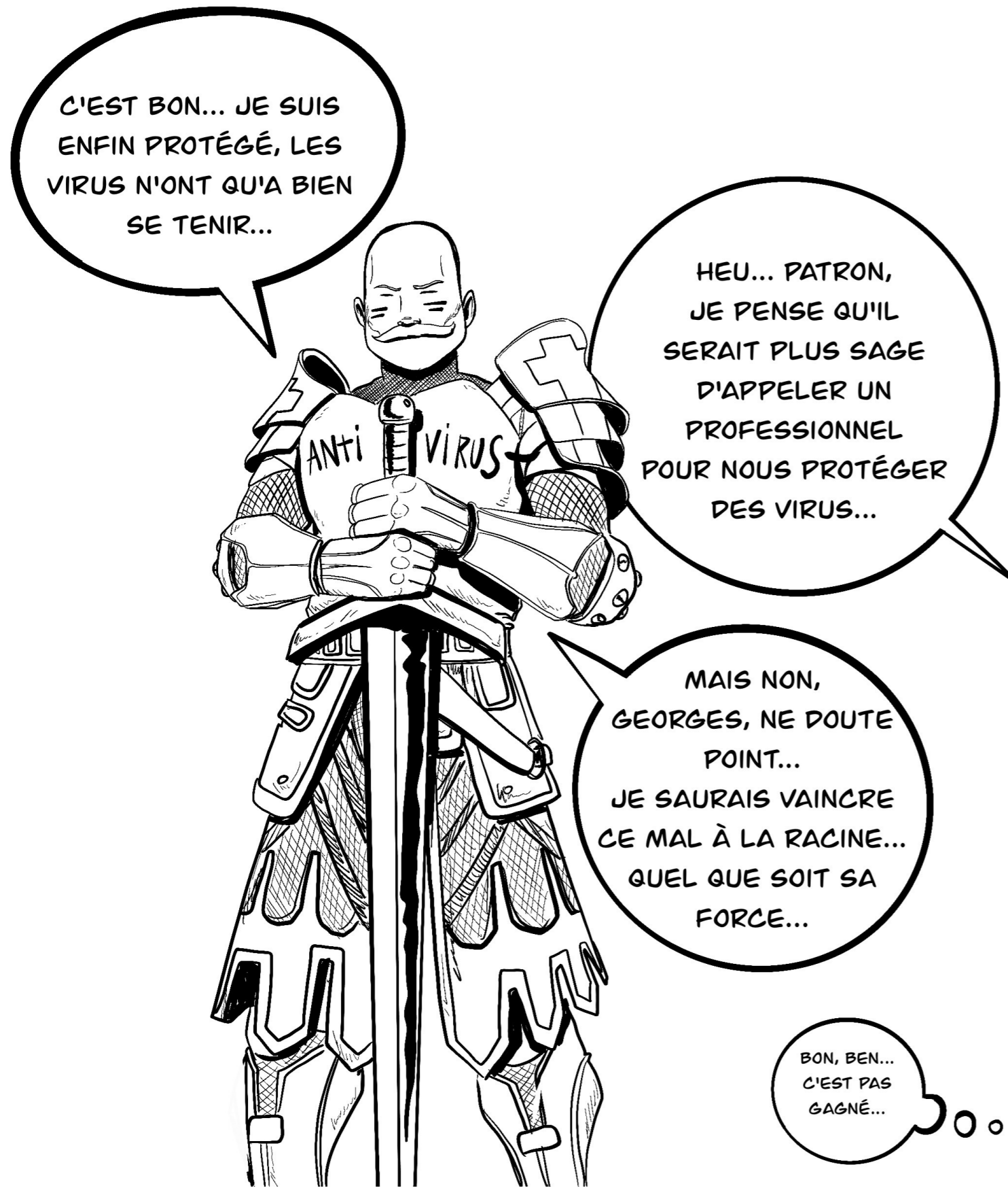
Quant au troisième niveau d'impact, il se situe au niveau de la stratégie générale de l'entreprise : « La cybersécurité est une propriété fondamentale de toutes les composantes de l'économie numérique actuelle : de la prise de commande ou de rendez-vous jusqu'au suivi de livraison en passant par la production et son contrôle de qualité, tout est en partie, voire totalement, numérique. Malheureusement, la connaissance des dirigeants d'entreprise ou de collectivités en matière de cybersécurité provient essentiellement de sources non professionnelles comme des amis et connaissances, des commerciaux de passage, des reportages TV, des pseudo-sachants qui naissent spontanément au fil de la croissance du marché de la cybersécurité, mais rarement de formations spécialisées ou de spécialistes techniques ou d'experts en maîtrise des risques cyber ».

De nombreuses exigences réglementaires

La directive Network and Information Systems 2 (« NIS2 », 2022/255), la sécurité imposée par le règlement RGPD, la loi sur la cybersécurité (Règlement (UE) 2019/881), celle sur la cyber résilience (« CRA », Règlement (UE) 2024/2847), la loi sur la gouvernance des données, ou encore la législation sur les services numériques, le digital Services Act (DSA), ou le Règlement DORA, sont autant de textes qui réglementent aujourd'hui l'activité numérique des entreprises et que la plupart des TPE ou PME, très souvent non dotées de services informatiques, ne connaissent pas. « Il est urgent et important de déterminer ce qui relève des précautions cyberorganisationnelles, humaines, physiques et technologiques », indique Frédéric Vilanova.

En conclusion, même si la mise en œuvre d'une politique de cybersécurité au sein des entreprises représente un coût non négligeable, elle est, au même titre que les assurances, devenue indispensable au vu des risques encourus, tant pour l'entreprise que pour ses clients ou fournisseurs.





SIWEB

De la création de sites internet à celle de logiciels ERP

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

C'est au début du mois de juin 2000, il y a bientôt 25 ans, que Christian Marquié a ouvert les portes de SIWEB, sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

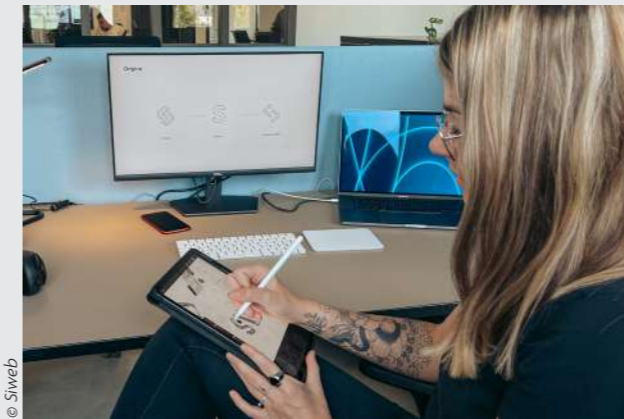
Société de conseil en systèmes et logiciels informatiques, l'entreprise a surfé sur le développement des sites internet professionnels pour assurer son développement. 25 ans plus tard, si Christian Marquié est toujours le président de la structure, il a laissé la gestion opérationnelle à un duo de choc. Antoine Molinari, que Christian Marquié a embauché en tant que stagiaire avant qu'il ne devienne associé, s'occupe de toute la partie technique. Il partage le pouvoir, ou plutôt les responsabilités, avec David, le fils de Christian, qui a rejoint l'entreprise en 2014, et qui gère la partie administrative, financière et commerciale. Une association que détaille ce dernier : « Nous sommes très complémentaires. Antoine est un vrai génie de l'informatique et moi je gère. Nous avons la chance d'avoir une équipe de collaborateurs en or, composée de personnalités d'origines et d'âges différents, et franchement tout se passe bien. Nous formons une grande famille et je pense que nous sommes des patrons plutôt cool ».

Un marché en constante évolution

Qui dit informatique dit marché en perpétuel mouvement et besoin de s'adapter en permanence aux évolutions des clients. C'est ainsi que le cœur du métier de SIWEB est passé de la réalisation de sites internet, activité qui est toujours d'actualité, à la création de logiciels appelés couramment ERP. Une expression venue de l'anglais, Enterprise Resource Planning, qui regroupe le système d'information permettant aux entreprises de gérer les commandes, la production, la logistique, les stocks, sans oublier les incidences financières et humaines. Une évolution qui a débuté grâce à un gros contrat, obtenu auprès d'Orangina, qui souhaitait gérer, de manière plus fluide, toutes les prises de commande de clients extérieurs tels que les restaurants, l'hôtellerie, etc. « Antoine a créé une plateforme complètement configurable permettant de bâtir des logiciels de gestion commerciale. Un produit très fonctionnel, composé d'une multitude de briques à assembler selon les besoins et l'évolution de l'entreprise. Si les clients n'ont pas, ou peu, de points particuliers, notre produit, qui est assez standard et très complet,



© Siweb



© Siweb



© Siweb

peut être intégré directement. Lorsque les besoins sont plus importants ou plus spécifiques, nous demandons à l'entreprise de rédiger un cahier des charges, auquel nous pouvons participer, et nous concevons un produit sur mesure en intégrant des développements spécifiques, tels que des interconnexions avec d'autres logiciels », indique David Marquié avant de préciser : « Cette activité a débuté en 2006, et a totalement conditionné notre développement. On peut dire que c'est le début du SIWEB d'aujourd'hui ».

Depuis quelques années, avec le développement de l'e-commerce, SIWEB a relancé la réalisation de sites internet désormais reliés à leur plateforme ERP. « L'amélioration de nos outils est permanente. Nous intégrons les retours d'expérience utilisateurs, l'analyse de leur comportement, et nous réalisons logos et charte graphique, afin de faire évoluer l'image de marque de nos clients », indique le dirigeant.

Nous travaillons trop peu sur Aix

Si SIWEB s'est rapidement développée sur toute la France, notamment en région parisienne et dans le Grand-Ouest, l'entreprise a involontairement appliqué le dicton selon lequel « nul n'est prophète en son pays ». « Toute notre activité est réalisée à partir d'Aix-en-Provence et, paradoxalement, nous ne travaillons quasiment pas sur le Pays d'Aix ». Une situation que SIWEB espère renverser puisque, depuis quelques mois, elle a structuré et accentué son activité commerciale sur la région et espère que cela va porter ses fruits.

Des perspectives qui se veulent optimistes, même si, dans le domaine de l'informatique, tout va très vite : « Nous avons toujours éprouvé des difficultés à nous projeter dans l'avenir. Notre métier est très concurrentiel et évolue très vite. Nous adaptons notre outil en renforçant les critères importants d'aujourd'hui, comme la sur-sécurité, les performances et l'adaptabilité. Ce qui fait notre force, en plus d'être compétitif en prix, c'est notre souplesse, notre rapidité et la proximité avec nos clients. En plus d'avoir conçu un produit évolutif. Nous travaillons avec des sociétés de service, de négoce, d'agro-alimentaire, d'entretien, de maintenance, etc. Un champ d'action très large, comme la taille de nos clients, puisque nous travaillons aussi bien pour des petites structures de quelques personnes que pour des réseaux de franchise comme Répar'Store et Daniel Moquet ».



© Siweb

SIWEB, l'ami des animaux

Si vous passez dans les locaux de SIWEB, ne soyez pas surpris d'être accueillis par un chien. « Nous sommes les amis des animaux. Nous avons deux chiens en permanence dans les bureaux. Ils apportent beaucoup de bonheur aux collaborateurs qui adorent les caresser et leur faire des câlins. Quand la tension monte, la présence des chiens aide à se détendre ».



SIWEB
110, rue Emilien Gauthier
Zac de Lenfant
siweb.fr



Point de retrait autonome Cave O Vin

Près de 40 ans après sa création, le groupe Altéor poursuit son développement

TEXTE : MARTINE DEBETTE

Implanté dans le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence depuis sa création, le groupe Altéor s'est développé au fil des années en adaptant sa stratégie en fonction des besoins de ses clients.



Kiosque Food

L'aventure a commencé il y a près de 40 ans, en 1986. Cette année-là, Patrick Bonnard crée l'agence de communication, de conseil et de création « Exprimer ». Dès 1990, afin de répondre aux besoins de différents secteurs économiques, il crée « Espace Programme » dédié à la conception et à la réalisation de bureaux de vente et de leur signalétique (les fameuses bulles des promoteurs immobiliers, par exemple). Ce concept innovant a permis d'offrir de nouvelles opportunités de diversification, et donc de développement pour l'entreprise. En 2001, afin de réunir tous les savoir-faire du groupe, il décide de créer la holding Altéor. N'étant pas à court d'idées, Patrick Bonnard lance, en 2009, « Espace Industrie » qui offre des solutions en bois, sur mesure, innovantes et modernes, et respectueuses de l'environnement. En 2014, « Espace Liego », spécialisé dans la conception de matériel de signalétique, voit le jour. « Mon père ne s'est pas arrêté là ! Visionnaire, il a poursuivi le développement, en 2018, avec « Espace Drive », un réseau de distributeurs automatiques et connectés, réfrigérés ou non, à destination des producteurs. Agriculteurs, fromagers et même des pâtisseries déposent leurs produits dans des casiers disponibles 24h/24 », indique Stéphanie Bonnard, directrice générale d'Altéor. En 2020, la gamme de produits s'étouffe avec « Espace Pop-up » qui imagine des pop-up stores, des kiosques, boutiques, etc.

La relève est assurée !

En 2023, si Patrick Bonnard reste le président du groupe Altéor, il passe le relais de la direction à sa fille, Stéphanie, qui poursuit l'aventure familiale avec brio : « Le 6 février 2025, nous avons officiellement lancé Cave O vin, le premier drive dédié au vin. Cette innovation, sécurisée pour éviter les achats par des mineurs, permet de choisir et récupérer vos bouteilles de vin préférées en un clic », explique-t-elle.

Autre projet dans les tuyaux, et déjà bien avancé, Vozéné ! Comme l'indique son nom, il est avant tout dédié... aux aînés ! Le principe ? Des modules en ossature bois de 20 m², c'est-à-dire ne nécessitant pas de permis de construire et conçus pour offrir, aux seniors, un espace de vie autonome et sécurisé à proximité de leurs proches. Dans le jardin familial, par exemple. « C'est une alternative aux maisons de retraite. Un projet résolument humain, spécialement pensé pour pallier le manque de solutions auxquelles sont confrontées les personnes âgées et leur famille. L'idée a germé lorsque nous avons nous-mêmes dû faire face à la difficulté de trouver un logement adapté pour ma grand-mère. Grâce à ce module, elle a pu garder, à la fois, son indépendance, son autonomie et le lien avec sa famille », explique la directrice générale d'Altéor. D'autres innovations sont en cours d'étude, de développement ou de dépôt de brevets, mais il est encore trop tôt pour les dévoiler !



© Altéor

Trente-huit années d'agilité

« Si nous existons encore après trente-huit années, c'est aussi grâce à notre agilité. Des crises, nous en avons passées et nous en passerons encore, qu'elles soient conjoncturelles, de marché, etc. Aujourd'hui, le problème est la crise politique qui fige un marché important de notre pays, celui de l'immobilier. Et comme nous commercialisons des bureaux de vente pour les promoteurs, nous sommes dépendants de ce marché. Mais si nous nous étions arrêtés à ne faire que du bureau de vente depuis 1990, je pense que nous ne serions plus là ! », explique la dirigeante.

Elle ajoute : « Notre agilité nous a permis de rebondir. Parmi nos valeurs, il y a l'ingéniosité qui s'ajoute à la créativité, notre objectif, notre mission, étant de trouver une solution à chaque problème ou problématique. Ce qui explique que nous aimons à dire que nous sommes des solutionneurs ! ». Elle souligne que les idées ne manquent pas, pas plus que les projets qui sont testés et évalués avant, pour ceux qui sont cohérents, de devenir des sociétés... ou pas lorsqu'il s'avère que ce sont de mauvaises idées ! « Ces idées ne viennent pas que de la direction.

Ce qui est important pour nous, c'est de valoriser le travail de tous nos collaborateurs car chacun d'entre eux est le mieux placé pour savoir ce qu'il faut améliorer ou ce qu'il faut concevoir. C'est l'esprit d'équipe qui nous fait évoluer et nous développer », poursuit Stéphanie Bonnard.

La RSE

est un point important souligné par Stéphanie Bonnard. Cette démarche se traduit d'une part par une salle de détente, très cosy, propice à l'échange entre les collaborateurs, ainsi que par un « système » de fiches que chacun d'entre eux peut ouvrir pour signaler un problème ou proposer une idée.



Vozéné

© Altéor

- ▶ Création en 1986.
- ▶ 100 collaborateurs (très précisément) et des recrutements en cours.
- ▶ 12 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- ▶ Une zone de chalandise qui s'étend sur le territoire français et en Suisse.

Altéor
180, rue Louis Armand
Tél. : 04 88 786 407
alteor.com

Foselev, entre sérénité et développement

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

C'est en associant sa spécialité originelle, le levage, et la localisation de ses premiers chantiers, à Fos-sur-Mer, qu'est né, il y a un peu plus de cinquante ans, le groupe Foselev.

Créée en 1970 par Henri Brière, cette entreprise s'est développée jusqu'à devenir un groupe employant plus de 3 100 collaborateurs, et réalisant 500 millions d'euros de chiffre d'affaires répartis au sein des 130 implantations. Si le siège de l'entreprise a été installé à Marseille dans ses premières années, il a rapidement été transféré sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. Henri Brière fixe toujours les grandes orientations du groupe, pendant que la présidence du directoire est assurée par Bruno Cagnol, son fils.

Cet ensemble d'entreprises est résolument tourné vers le service à l'industrie qui s'articule autour de trois pôles de compétence. Services et logistique, rassemble les secteurs du levage / manutention / transport, des constructions modulaires, du stockage et de la formation. Le pôle

maintenance se développe dans le secteur de l'industrie, du nucléaire, oil and gas, opérations maritimes, hydraulique et travaux publics avec une forte compétence en tuyauterie, chaudronnerie, métallerie, traitements thermiques et nettoyage. Quant au pôle contracting, il traite les très grands projets de construction, de levages lourds, de manutentions complexes, ou de travaux neufs de tuyauterie.

2024, un nouveau siège sur le PAAP

« Le groupe évolue en permanence et il devenait indispensable d'installer le siège social dans des locaux plus vastes et plus adaptés », indique Vincent Larroque, directeur commercial industrie et international. Tout en conservant les terrains et locaux que la structure possède rue Mayor de Montricher, le siège social de Foselev a donc trouvé sa place au sein du Parc club du golf. Un déménagement « pensé pour optimiser l'agilité, renforcer la flexibilité et fluidifier les process au sein du groupe », indique Vincent Larroque. Des locaux où il fait bon travailler, mais pas seulement puisque l'accent a été mis sur les équipements mis à disposition du personnel, à l'image de la salle de sport qui n'a rien à envier aux salles professionnelles. « C'était une volonté forte d'Henri Brière », indique Gaëlle Marques, directrice communication du groupe.

Recruter et former jusqu'à 300 personnes par an !

Un changement qui a une incidence directe sur l'image de l'entreprise auprès des candidats que les différentes entités souhaitent recruter. « En cinq ans, nous sommes passés de 300 à 500 millions de chiffre d'affaires. Notamment avec de la croissance externe. Notre besoin en recrutement est d'environ 300 personnes par an et recevoir les candidats dans ce nouvel environnement est beaucoup plus porteur. Le développement des métiers industriels est un enjeu important pour nous et nous avons notre propre centre de formation. Nous recrutons et formons des chaudronniers, tuyauteurs, soudeurs, etc. des métiers modernisés, beaucoup moins physiques qu'avant, mais cela ne se sait pas », indique Eric Casorla, responsable du service recrutement et formation. Un centre de formation qui propose également ses services aux autres entreprises : « Notre école est certifiée Caces et nous formons le personnel d'autres sociétés telles qu'EDF. Nous sommes donc ouverts aux entreprises du PAAP », indique Eric Casorla.



© Foselev



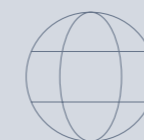
© Foselev

Dunkerque et Toulon, trois grandes plateformes de développement

Même si Foselev travaille sur toute la France, trois zones géographiques représentent le socle du groupe. Si Fos-sur-Mer reste le berceau de l'entreprise, Henri Brière croit au développement du site de Dunkerque. Il vient d'ailleurs d'investir dans des terrains et dans le rachat de structures locales. Plus proche de nous, l'augmentation à venir des dépenses militaires devrait apporter beaucoup de travail dans la rade de Toulon où l'entreprise travaille déjà sur le Charles de Gaulle, sur les sous-marins nucléaires, et la maintenance des bateaux. Le développement des drones représente également un marché d'avenir.

La RSE au centre des préoccupations

Si l'industrie est souvent synonyme de secteur polluant pour la plupart des gens, Foselev multiplie les initiatives pour décarboner son activité : « Nous sommes très engagés dans la démarche RSE. Nous en faisons de manière éparpillée, mais nous nous sommes structurés avec la nomination d'une responsable RSE. Notre plus gros quota carbone provient de notre consommation de gasoil. Grâce à notre dépôt de Port-la-Nouvelle, nous utilisons le HVO, un combustible carburant bio qui peut remplacer le gasoil sans modification du moteur. Cela coûte un peu plus cher, mais nous améliorons fortement, et instantanément, notre bilan carbone. Dans les métiers du levage, nous sommes les seuls à proposer ce dispositif. Nous avons d'abord fait ce choix de l'HVO pour nous et maintenant nous le proposons à nos clients dans le cadre de notre offre green énergie, lancée en 2022 », indique Vincent Larroque.



Foselev réalise environ 10% de son activité à l'international, notamment en Afrique : Congo, Gabon et Mozambique.



Foselev et la cybersécurité

Avec 130 sites et plus de 3 100 salariés, l'entreprise a mis en place un service infrastructure et cybersécurité qui veille au grain avec des serveurs doublés ou de grosses protections. Elle a également sensibilisé tout le personnel. Si cela engendre beaucoup de contraintes, ces protections sont jugées indispensables.

FOSELEV
Immeuble Carmin - Bâtiment 37 39 - Parc du Golf
350, rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière
Tél. : 04 42 24 57 57
foselev.com

Frédéric Bussutil :



Porcelanosa est la seule enseigne dans notre secteur d'activité

à être fabricant et distributeur



TEXTE : MARTINE DEBETTE



© Marc Chatelain.

Le 1^{er} janvier 2024, le groupe Porcelanosa a ouvert un showroom de 350 mètres carrés au cœur de la zone commerciale de La Pioline. Rencontre avec Frédéric Bussutil, directeur régional Paca de Porcelanosa, qui nous explique ce choix.

Pôles Actu : Quelle est l'activité de Porcelanosa ? Quelle est son histoire, avec un accent sur le site d'Aix ?

Frédéric Bussutil : L'enseigne est leader sur le marché de la céramique. Notre cœur de métier reste le carrelage, mais nous avons su diversifier nos activités pour répondre à tous les projets d'aménagement, de la terrasse à la salle de bain en passant par la cuisine. Il y a plusieurs années, nous étions présents sur la zone de Plan-de-Campagne, mais nous ne

« touchions » pas forcément notre clientèle aixoise. Nous avons alors fermé ce showroom et attendions la bonne opportunité pour nous rapprocher d'Aix-en-Provence. Et depuis un an, la marque est implantée sur la zone de la Pioline avec un showroom de 350 mètres carrés. Nous souhaitons nous rapprocher de notre clientèle aixoise, qu'il s'agisse de particuliers, mais également développer notre réseau de professionnels susceptibles d'orienter leurs clients vers nos boutiques. Le showroom d'Aix-en-Provence est le dernier arrivé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Qui êtes-vous ? Quelles sont vos missions, vos ambitions et vos objectifs ?

En charge de la région PACA pour le Groupe Porcelanosa, j'y suis d'abord entré en 2018, en tant que chargé d'affaires auprès d'une clientèle de professionnels du bâtiment

sur la région marseillaise. Puis le Groupe m'a confié la direction d'un showroom à Nice, que j'ai ouvert en 2022. En tant que directeur régional, ma mission consiste aujourd'hui à développer l'activité commerciale sur l'ensemble de la région avec six showrooms, de Monaco à Aix-en-Provence, en passant par Cannes, Nice, Toulon et Aubagne. Notre ambition est de nous faire connaître auprès des particuliers qui souhaitent construire et/ou rénover leurs biens et les accompagner dans leur projet avec des produits de qualité et des conseils avisés.

Quelle est la particularité de votre équipe ?

L'équipe d'Aix-en-Provence est avant tout une équipe de spécialistes passionnés, animés par la création d'un espace unique, imaginé pour chaque client. Deux personnes sont dédiées à l'accueil, au conseil et à l'accompagnement de notre clientèle particuliers. La troisième est sur le terrain, chargée de développer la clientèle professionnelle : architectes, décorateurs, constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers, carreleurs, plombiers, etc. Plus précisément, il y a Yann qui a toujours travaillé dans le mobilier haut

de gamme avec une appétence particulière pour la décoration et le conseil déco. Florian, lui, vient du monde de la cuisine. Il conçoit des projets de cuisine sur mesure. Enfin, Stelly a une formation dans le design d'espace et l'architecture d'intérieur.

Quel est le point fort de l'enseigne ou ses spécificités, atouts ?

La force du groupe Porcelanosa est avant tout notre réseau de distribution. De plus, Porcelanosa est la seule enseigne dans notre secteur d'activité à être fabricant et distributeur. Les huit usines du Groupe nous permettent de gérer, accompagner et répondre aux projets et aux besoins de nos clients dans leur globalité. Avec un positionnement « haut de gamme », les huit usines du Groupe sont à la fois spécialisées dans la céramique, jusqu'au très grands formats, le meuble, le sanitaire, la robinetterie, ou encore les produits naturels tels que la pierre ou le bois. Nous sommes également présents sur des projets de haute technologie comme la façade ventilée avec nos produits céramiques ou en Solid Surface.



© Marc Chatelain.



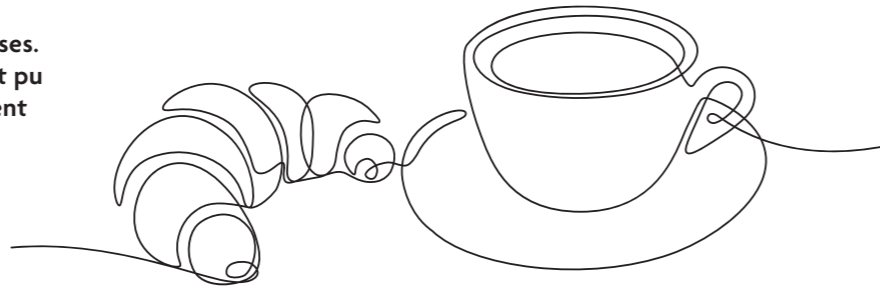
© Marc Chatelain.

Porcelanosa
275, rue Bastide de Verdaches
Tél. : 04 13 10 72 66
porcelanosa.fr

07 NOVEMBRE 2024

PETIT DÉJEUNER DU CLUB ENTREPRISES

Le Club Entreprises a une nouvelle fois réuni professionnels et acteurs locaux à l'occasion du petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises. Dans une ambiance conviviale, les participants ont pu découvrir les activités de 10 entreprises fraîchement installées sur le Pôle, autour d'un café et de viennoiseries offerts par nos fidèles partenaires : IPSIS, Office Café et Le Tracteur.



SONT INTERVENUS
POUR NOUS FAIRE PART DE LEUR ACTUALITÉ :



CENTRE RESSOURCE
Cécile Bonin / Ahmed Rachid



LA BANQUE ALIMENTAIRE
Marc Donnezan



PCE
Stéphanie Muscinesi



IMASUD
Christophe Guillameng



Yoann Le Bars



Gabriela Sallier / Sophie Baila



Medja Jeghi



Flavien Combeaud

LES ENTREPRISES :



Nathan Brule / Benjamin Sol



Jimmy Humphreys



Jules Thevenod



David Sottile



Arnaud Motte



Farid Boutaib

LES ENTREPRISES :

2 500 c'est le nombre moyen de décès annuel en entreprise causé par un arrêt cardiaque soudain en France.

Êtes-vous prêts à sauver une vie ?

Un ACS sur le lieu de travail est **systematiquement requalifié** en accident du travail.

60% des défibrillateurs sont en défaut de maintenance.

Un défibrillateur dysfonctionnel, c'est une vie en moins ... et votre responsabilité engagée.

Avec Lococœur, **spécialiste des 3 premières minutes de l'urgence**, protégez vos collaborateurs avec des défibrillateurs fiables et efficaces :

- ✓ Géolocalisation & téléassistance 24/7
- ✓ Surveillance à distance & alertes en temps réel
- ✓ Intervention sous 48h en cas de défaut ou d'utilisation
- ✓ Installation, maintenance & remplacement inclus

645 Mayor de Montricher
Tech Indus D, 13290 Aix en Provence



Nous contacter :

0806 079 112
contact@lococoeur.com

Reprendre et Transmettre

Les Rencontres de France de la transmission d'entreprises

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

Comme une mélodie qui revient régulièrement, l'Association des Entreprises du PAAP a accueilli, au dernier trimestre 2024, les Rencontres de France de la transmission d'entreprises. Un rendez-vous qui rassemble les acteurs de la reprise d'entreprises, à l'image des nombreux intervenants qui interviennent dans ce processus toujours complexe.

C'est ainsi que parmi les partenaires experts, on retrouvait Aude Gauthier, du cabinet comptable Crowe Groupe Ficorec, Christophe Arsaut, France Pro Conseil, Xavier Renoux, du cabinet d'avocat Fidal Méditerranée, ainsi que les financiers Nicolas Bonfillon, courtage en crédit professionnel Credipro Aix, et Juliette Ayyat et Alain Franconi, de la Société Générale / SMC. Des acteurs incontournables au moment de céder ou de racheter une entreprise. Des experts qui constatent, selon les périodes économiques, un va-et-vient entre l'offre et la demande. « Beaucoup d'entrepreneurs sont fatigués et souhaitent revendre leur entreprise. On constate un rééquilibrage entre l'offre et la demande, mais



© Média Production

Marc Chamorel (R&T Magazine)

les cédants ne veulent pas lâcher », pouvait-on entendre dans les commentaires. Trouver le bon prix, qui satisfait les deux parties, reste en effet un des points les plus compliqués à atteindre.

Marc Chamorel, R & T magazine, a animé ce débat en déclinant « Les 15 pièges qui guettent les cédants et repreneurs ».



© Média Production

Nicolas Bonfillon (Credipro Aix), Aude Gauthier (Crowe Groupe Ficorec), Xavier Renoux (Fidal Méditerranée), Christophe Arsaut (France pro Conseil)

Dans un contexte durablement inflationniste en 2024, il apparaît que, si les acquéreurs semblent en position favorable, ils sont confrontés à la forte hausse des taux d'intérêt et doivent redoubler de vigilance sur la composante RH de la société. Niveau de rémunération du personnel par rapport à la concurrence, pyramide des âges, turn-over et climat social, pouvant s'avérer plus que capital pour la pérennité de l'entreprise.

Parmi les 15 pièges, on notera, pour le cédant, de vouloir vendre son entreprise tout seul, au motif qu'il la connaît mieux que tout le monde, qu'il s'engage avec le premier repreneur croisé, ou encore qu'il ne surévalue son entreprise au risque de retarder fortement la vente et même de ne pas aller au bout de sa démarche. Pour le repreneur, les pièges sont également nombreux. Notamment dans cette période après la Covid qui rend difficile l'analyse de la récurrence du chiffre d'affaires sur les cinq dernières années. Cela en raison d'une activité 2020 et 2021 impactée par les aides Covid. Il convient également de ne pas trop retarder le moment où le cédant affiche sa propre valorisation de l'entreprise. Certaines prétentions financières totalement irréalistes rendant tout accord impossible, il est inutile de perdre son temps pendant des mois ! A l'inverse, le repreneur ne doit pas négliger de rassurer le cédant sur sa solvabilité car ce dernier a peut-être d'autres contacts en cours.



© Média Production

Alain Franconi & Juliette Ayyat - CG SMC

Parmi les participants à cette réunion, on notait la présence des membres de C.R.A, cédants et repreneurs d'affaires, qui regroupe 250 bénévoles répartis sur toute la France et se définissent eux-mêmes comme une « agence matrimoniale des entreprises ». Quant à Charles-Henri Marque, qui jouait le rôle de témoin puisqu'il vit depuis plusieurs mois le parcours du repreneur pour une entreprise industrielle réalisant environ 1,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, il a clairement affiché sa position : « Quand une entreprise est une bonne affaire, ce n'est pas l'acheteur qui est en position de force, c'est le vendeur ! Au bout d'un moment, il faut être un peu fou »



ASSURANCES
BLANCHARD

Votre partenaire courtier
Depuis plus de 150 ans!

info@assurances-blanchard.com ■ 04.42.907.907

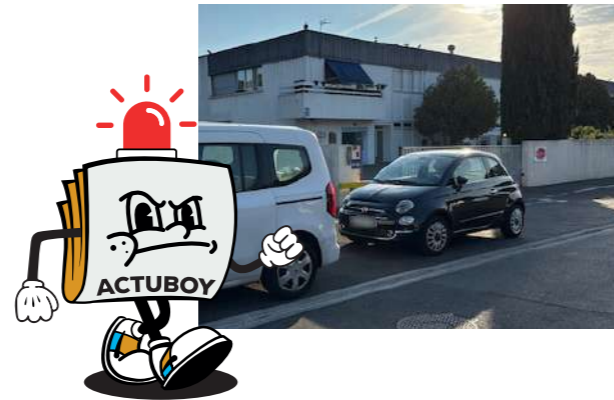
Groupe SAGA - 1285 Rue André Ampère CS 70535 - 13593 - Aix-en-Provence CEDEX 3 - N° ORIAS 07000235 - RCS AIX58B23 - Siret 581 620 234 00053

Le stationnement gênant, un problème pour tous : agissons ensemble

Depuis plusieurs mois, un problème récurrent affecte la fluidité des accès aux entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence : le stationnement gênant, voire sauvage. De nombreuses voitures se garent de manière inappropriée devant les entrées des entreprises, bloquant ainsi l'accès aux locaux et perturbant les activités quotidiennes. Ce comportement impacte non seulement la circulation, mais aussi la sécurité des employés et visiteurs.

En tant qu'acteurs de ce pôle dynamique, il est essentiel que chacun fasse preuve de civisme et de responsabilité. Nous devons tous veiller à respecter les règles de stationnement pour assurer une cohabitation sereine entre entreprises, collaborateurs et visiteurs. Responsabilisez-vous, ayez le sens du civisme : ne laissez pas vos véhicules encombrer les entrées ou les zones de circulation.

Des solutions existent à proximité pour éviter ces désagréments. Des parkings relais tels que celui de l'Arena et du Plan d'Aillanes offrent des alternatives



pratiques et sécurisées pour se garer. De plus, le Lebus Pro dessert efficacement le Pôle d'Activités, permettant un accès facile et rapide à vos lieux de travail sans les tracas liés au stationnement.

Ensemble, adoptons les bonnes pratiques pour maintenir un environnement de travail agréable et accessible à tous.

Jean-Claude Marcellet à l'honneur !

TEXTE : MARTINE DEBETTE

Le 14 novembre 2024, Jean-Claude Marcellet, président du PAAP, a officiellement reçu les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

« N'étant pas un lecteur assidu du Journal Officiel, ce sont des amis qui m'ont appris cette incroyable nouvelle : j'étais admis dans cette famille emblématique ! », a indiqué Jean-Claude Marcellet lors de la cérémonie de remise de l'insigne de la légion d'honneur qui s'est déroulée dans la salle des États de Provence, en mairie d'Aix-en-Provence. Insigne remis par son ami Dominique Becker, Ingénieur Général des Ponts, qui a retracé le parcours de vie de l'impétrant.

L'occasion de découvrir que, s'il est plutôt du genre « discret » en ce qui concerne sa vie privée, ce « Géo trouve tout » ne manque pas de ressources, d'idées et de combativité ! Ceux qui le fréquentent régulièrement connaissent un de ses hobbies qui est de fabriquer des maquettes, complexes pour la plupart des mortels, avec des engrenages réglés au millimètre près... qui séduisent ses petits-enfants.



Jean-Claude Marcellet et ses petits-enfants

la société ATA existe toujours, preuve de l'intérêt de cette innovation.

UN MANAGER DE L'ANNÉE INSATIABLE

1979, marque une nouvelle étape avec la création de la société high-tech I2E, spécialisée dans la transmission et le traitement du signal, qui conçoit des équipements permettant d'intercepter les transmissions militaires. Une structure qu'il préside et développe pendant vingt-cinq ans sur un marché qui s'adresse à 80% aux industries de défense et qui lui vaut l'habilitation « secret défense ». En 1995, I2E figure dans le top 100 des sociétés françaises les plus dynamiques. Une reconnaissance qui va au-delà des frontières de notre pays et qui lui vaut d'être élu « manager de l'année ». En 2004, I2E compte quelque 400 salariés. Rebaptisée AMESYS, il la transmet à Atos, leader mondial de la transformation numérique. Non pas pour profiter de la vie et couler des jours plus paisibles, mais parce qu'il a le projet d'une tout autre aventure. Plus aérienne ! Spécialisée dans la sûreté des hélicoptères et la réduction des accidents, il crée ISEI qui propose des produits technologiques de haut niveau (Helisafe, Helicom, Heliaudio) améliorant la sécurité en vol. Une entreprise cédée au groupe Safran quelques années plus tard.

UN PARCOURS DE VIE ATYPIQUE

C'est à Oyem, en 1951, au cœur de la forêt gabonaise, que Jean-Claude voit le jour. En 1970, à l'issue des classes préparatoires, il est admis à l'École Supérieure des Ingénieurs de Marseille. Il en sortira, en 1973, avec les félicitations du jury. Son appétence pour la technologie étant déjà bien ancrée, il développe des dispositifs d'analyse de qualité des soudures... pour le compte du Commissariat à l'énergie atomique. Rien que ça ! Jamais à court d'idées, le visionnaire qu'il est crée la première « Criée aux fleurs » informatisée et basée sur les enchères décroissantes, pour la société Montenay. Une petite révolution et un succès immédiat qui lui vaut d'être nommé directeur de la Criée aux fleurs d'Antibes et directeur technique de celle de Nice. Ses méninges toujours en action, en 1978, il dépose un brevet de taximètre électronique avec paramétrage des tarifs applicables qui révolutionne le quotidien des chauffeurs de taxi. D'ailleurs, quarante années plus tard,

www.anova-securite.com



Anova



✓ Alarme



✓ Vidéosurveillance



✓ Contrôle d'accès



✓ Automatisation

• (Portail, barrière levante, borne escamotable)

De l'installation des systèmes jusqu'à la maintenance et le SAV, Anova s'appuie sur des années d'expertises.

Un savoir-faire familiale transmis depuis 45 ans pour sécuriser vos espaces professionnels et personnels.

Un besoin, un contact

04 42 58 16 87

gk@anova-securite.com

380, Rue Claude Nicolas Ledoux
Pôle d'Activités d'Aix - 13290 Aix-en-Provence



UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF

En parallèle de son parcours professionnel, Jean-Claude Marcellet s'est fortement impliqué dans la vie associative professionnelle (Conseil de développement, UPE13, juge au tribunal de commerce, médecine du travail du Pays d'Aix, sans oublier l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence), ou caritative via le Rotary Club où Patricia, son épouse, et lui sont très engagés.



© Média Production.

Patricia et Jean-Claude Marcellet

UNE RECONNAISSANCE QUI COMPTE

« Cette médaille n'est pas une fin en soi. Au contraire, c'est un signal fort m'invitant à continuer de servir, à mon niveau et selon mes forces, les entreprises, les instances et les associations dans lesquelles je suis impliqué », a indiqué le récipiendaire. Avec beaucoup d'humour (et d'émotion), entouré de ses petits-enfants, il s'est lancé dans l'histoire de sa famille dont, presque la totalité des membres, a été décorée : Pierre officier de la Légion d'honneur, Jean commandeur de la Légion d'honneur, Camille grand officier de la Légion d'honneur...»

« Lors de la fusion des pôles d'activités*, il n'y a pas que les pôles d'activités qui ont fusionné. J'ai fait la connaissance de Patricia. Patricia, qui est chevalier de l'ordre du mérite. Qui a une sœur, Laurence, chevalier de la Légion d'honneur. Leur mère, Ivane (95 ans et présente ce jour-là) est officier de la Légion d'honneur !

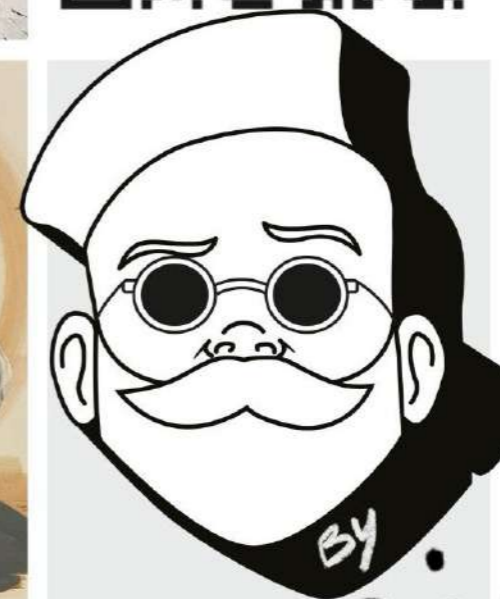
Vous l'avez compris, cette distinction prestigieuse représente pour moi, non seulement un honneur personnel, mais un héritage collectif. Nul doute, ces exemples familiaux m'ont montré le chemin et guidé mon parcours. Patricia est la clef de l'honneur qui m'est fait ».

S'adressant à ses petits-enfants, il a poursuivi son propos : « Tessa, ton arrière-grand-père, Félix Ciccolini, chevalier de la Légion d'honneur, a bien connu cette magnifique salle. Il est vrai qu'il fut notre maire de nombreuses années. Jules et Alice, votre arrière-arrière-grand-père, Albert Féraud, était officier de la Légion d'honneur. Quant à votre arrière-grand-père, Jean Féraud, il était chevalier de la Légion d'honneur, et longtemps maire d'une ville voisine : Trets. Le devoir, l'effort, l'honneur sont des valeurs qui nous ont animés et que nous vous transmettons, l'avenir vous appartient ! ».

* En 2001, les associations « Pichaury - Robole - Duranne » et « Aix les Milles » ont fusionné pour former « L'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence ».



PLUS D'INFOS :



FEDERICI



Découvrez les Oeuvres de L'artiste Aixois Raphael Federici Sur **instagram** : @raphael_federici

Oeuvres en leasing Disponibles.



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

PROPOS RECUEILLIS PAR MARTINE DEBETTE



© M. Debette

© M. Debette

Philippe Verdun,
président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence :
« Les nouvelles ne sont pas bonnes,
mais la croissance est constante. »

Après la crise sanitaire du Covid19, les chefs d'entreprises sont confrontés à une crise économique plutôt sévère et à un climat politique instable. En septembre dernier, la Banque de France annonçait 62 893 défaillances d'entreprises, au niveau national à fin août 2024 (cumul sur douze mois). À comparer aux 59 342, nombre moyen de défaillances entre 2010-2019. Quelle est la situation sur notre territoire ? Réponse de Philippe Verdun, président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence.

Pôles actu : Comment les chefs d'entreprises font-ils face à ce contexte ?

Philippe Verdun : Eh bien, les nouvelles ne sont pas bonnes. En termes de liquidations judiciaires, à fin 2024, nous sommes à +46%. Nous avons ouvert quelque 600 procédures en 2023 contre 800 en 2024. Ces chiffres

sont, à peu de chose près, équivalents à ceux des tribunaux de commerce voisins : Salon-de-Provence, Marseille, Tarascon. Au niveau national, on est à 42% ! La seule chose qui va bien, c'est que nous constatons que ce n'est pas exponentiel. C'est-à-dire que cette croissance des défaillances est constante, avec un léger infléchissement sur la fin de l'année.

Comment expliquez-vous cette situation ? Est-ce dû à un rattrapage de la baisse des défaillances durant la période covid ?

Non, l'essentiel du rattrapage a eu lieu en 2023 puisque nous avons retrouvé les niveaux d'avant covid. En 2024, les entreprises étaient déjà fragilisées par cette crise sanitaire (manque de fonds propres, de trésorerie, etc.), mais c'est surtout dû à la perte d'activité, au manque

de chiffre d'affaires. Les particuliers, comme les entreprises consomment moins. Au-delà des problèmes d'argent, les modes de consommation des ménages ont drastiquement changé. Beaucoup commandent sur internet, profitant des black-Fridays et autres discounts. C'est à se demander comment les entreprises font des marges. Les entreprises sont dans le flou. Elles naviguent à vue dans un contexte politique qui n'arrange rien et, encore moins, avec les derniers épisodes politiques et des différents changements de gouvernement. Une situation qui ne devrait pas apporter de signaux rassurants ou de réponse concrète avant six mois au moins, voire un an. C'est en tout cas le constat des chefs d'entreprises que nous rencontrons en prévention.

Est-ce que cela signifie aussi moins d'investissement ?

Certains ont envie d'investir, d'embaucher, mais ils s'en gardent bien car il y a trop d'incertitude. Quid d'une éventuelle augmentation des impôts des sociétés, de taxes nouvelles sur les salaires, etc. Les chefs d'entreprises sont dans une situation d'attente alors que, la plupart du temps, ils prennent des risques ! Ce contexte a gelé leurs élans ! Au tribunal de commerce, nous constatons très peu de défaillances d'entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. En tout cas, bien moins que pour le reste du territoire alors que le panel d'activités est très varié, très large : service, industrie, commerce, btp, etc., avec un rayonnement départemental, régional et/ou national. Force est de constater qu'elles s'en sortent très bien. Pourquoi ? Peut-être y a-t-il un microclimat ou une anomalie tellurique ! Plus sérieusement, je ne l'explique pas, mais c'est une bonne nouvelle.

Comment agit le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence face à cette vague de défaillance ?

Au-delà des outils classiques pour trouver des solutions (plans de redressement, etc.), nous mettons l'accent sur la prévention, un outil merveilleux que les chefs d'entreprises ne connaissent pas suffisamment. Nous observons une sorte de règle des 85% : 85% des chefs d'entreprises qui viennent au tribunal sont en grave difficulté, en cessation de paiement, et leurs entreprises sont immédiatement mises en liquidation judiciaire. Alors que, s'ils anticipaient et demandaient un entretien de prévention dès les premières difficultés, avant d'être en cessation de paiement, on pourrait mettre en place des outils qui les sauveront durablement dans 85% des cas. Hélas, nous constatons que 85% des chefs d'entreprises ne savent pas que la prévention existe, que l'entretien est confidentiel, que les banques et fournisseurs ne sont pas informés. C'est gratuit et il ne faut absolument pas s'en priver parce que ça fonctionne !

Comment expliquez-vous cette méconnaissance ? Ce comportement ?

Lorsqu'ils entrent dans la spirale infernale des premiers signes de défaillance, la plupart d'entre eux ont honte. Ils n'en parlent pas à leur entourage, rentrent dans une sorte de déni et passent beaucoup de temps à tenter de sauver leur entreprise alors qu'il leur suffirait de prendre le temps de

tirer le signal d'alarme. C'est très simple, il suffit de contacter le greffe par mail, ou en s'y rendant cours Mirabeau, afin de demander un entretien de prévention et d'être très vite reçu par un juge qui analysera et évaluera les difficultés afin de proposer des solutions viables, y compris se rapprocher des fournisseurs et/ou des clients. Les comportements commencent cependant à changer. Lorsque j'ai pris mes fonctions de président du tribunal de commerce en janvier 2024, j'avais fait de la prévention une de mes priorités. A fin 2024, nous avons ouvert 63 ouvertures de mandat Ad hoc, en augmentation de 85% et 85 ouvertures de procédures de conciliation, en augmentation de 30%. Parmi les 32 juges du tribunal, six juges de la prévention ont été spécifiquement formés et sont habilités à mener ces entretiens.

Pour les réticents à la prévention, de quels moyens disposez-vous ?

La convocation, lorsque nous décelons des signaux forts ou faibles, comme des injonctions de payer, des défauts de dépôt des comptes, etc. qui nous alertent.

Ce sont parfois des commissaires aux comptes, ou le procureur, qui nous préviennent. En 2024, notre tribunal a effectué plus de 200 convocations.

Quels sont les secteurs d'activités les plus touchés actuellement ?

Les plus touchés sont ceux qui emploient de la main d'œuvre : le bâtiment, l'hôtellerie, les métiers de bouche, l'immobilier, etc. Les sociétés de service sont en difficulté et, hélas, je ne vois pas d'éclaircie durable. Le ciel est bas, noir et il m'est difficile de nommer celles qui résistent le mieux.

Vous ne semblez guère optimiste pour l'avenir !

Non, je ne le suis pas. Cependant, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les chefs d'entreprises gardent le moral et l'optimisme. Ce qui ne les empêche pas d'être prudents dans leur prise de risque. L'optimisme, c'est dans leur ADN, et même les situations catastrophiques peuvent ouvrir de nouvelles opportunités. Cependant, ils sont freinés dans leur capacité d'embaucher et d'investir, obligés de rouler en code dans le brouillard, sans même savoir si la route est là !



EN PRATIQUE :

Pour contacter ou demander un entretien avec le greffe du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence

Sur place :

38, cours Mirabeau - Aix-en-Provence.

Par email :

pc@greffe-tc-aixenprovence.fr

MobiGreen

VENEZ PRÉSENTER VOS SOLUTIONS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE RSE

— MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 DE 10H30 À 16H00 —



VOTRE CIBLE :

- Les propriétaires fonciers du PAAP
- Les chefs d'entreprises
- Les usagers

NOTRE AMBITION ?

Rassembler les acteurs de la mobilité et de la RSE et apporter des solutions pour construire un Pôle d'Activités éco-responsable

Journée articulée autour de :

- 🚗 Stands Mobilité
- 🌍 Stands RSE
- 🗣️ Conférences-débats

**PLUS DE TEMPS A PERDRE
DEVENEZ PARTENAIRE**



Pour tout renseignement nous contacter au 04 42 24 40 26 ou par mail à l'adresse contact@entreprises-aix.com

Hommage à Jean Figuière

TEXTE : MARTINE DEBETTE



© Groupe Figuière.

opération stratégique qui lui permet d'intégrer une activité clef et ainsi de renforcer la capacité du groupe à proposer des solutions complètes, allant de l'extraction de la pierre à la construction de projets immobiliers. Visionnaire, il l'est encore lorsqu'il achète un premier terrain et entame la réalisation du premier centre de vie, le Mercure A, à une époque où il était incongru de construire des immeubles de bureaux dans ce qui était alors la Zone Industrielle des Milles.

Visionnaire et engagé

En 1978, Bernard Figuière, fils de Jean, crée Figuière immobilier qui commercialise les produits de Provence Promotion. En 1981, Jean décide de passer les clefs à Bernard et à sa sœur Brigitte... qui rachètent l'entreprise en 1985. En 2015, ce sont ses petits-enfants, Pierre-Laurent et Agathe, qui rachètent le Groupe qu'ils dirigent et développent encore aujourd'hui. Une très belle épopée familiale avec un héritage durable, celui des valeurs avec lesquelles Jean a posé les bases d'un groupe familial solide, aujourd'hui leader dans l'immobilier d'entreprise et résidentiel.

Très impliqué dans le développement d'Aix-en-Provence et de sa région, Jean a participé à l'attractivité de son territoire à travers ses nombreux engagements. La liste n'est pas exhaustive, mais il a, entre autres, présidé le Groupement patronal Interprofessionnel du bâtiment et des Travaux Publics en 1968, a représenté l'Union patronale des Bouches-du-Rhône et PACA, le Groupement des entreprises du Pays d'Aix (Gepa), etc.

C'est en 1956, après avoir travaillé dans les forages et les travaux publics, que cet ingénieur Arts et métiers décide, avec son épouse Denise, de créer sa propre société, Entreprise de travaux et de coordination (ETEC). Dans un article paru dans le Pôles Actu 81, il expliquait son parcours : « Nous avons fondé l'entreprise à Serre-Ponçon, puis nous avons suivi le cours du canal EDF en profitant des opportunités qui se présentaient. Ce qui a permis un démarrage dans de bonnes conditions ». Visionnaire, il diversifie ses activités et crée, en 1961, la première centrale à béton au Pont de l'Arc. En 1965, il mise sur le marché de la maison individuelle avec Provence Promotion, qui marque le début de son implication dans la construction de lotissements, puis de bureaux.

En 1968, il fait l'acquisition de la Société Méridionale d'Exploitation de Carrières de Pierres de Taille (SMECPT). Une



© Groupe Figuière.

Entre évènements et avancées concrètes, 2024 a été marquée par de nombreux évènements :



• **La naissance d'ActuBoy**
La mascotte de notre magazine PôlesActu.

• **Mobilité : le projet BHNS en marche**

Sous la houlette de Stéphan Guérin, la commission Mobipôle obtient l'assurance de la Métropole que le projet BHNS avance (mise en service prévue en 2035). Des consultations locales ont été organisées pour récolter les préconisations et remarques des propriétaires fonciers et riverains.



• **Des anniversaires d'entreprises**

30 ans, 40 ans et notamment les 20 ans de la Garden Party.



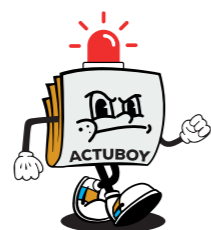
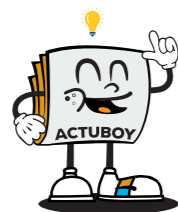
• **RSE : une première labélisation**

Brigitte Lasery et la commission RSE obtiennent la labélisation Parc+ niveau 1 (14 oct. 2024), un premier pas vers la transition écologique



• **Prospective & Développement - PLUi**

Notre commission qui œuvre sous la houlette de Patricia Marcellet, Jean-François Dubost et Bernard Figuière a déposé une contribution à l'enquête publique de la Métropole en mars 2024 et poursuit ses efforts pour optimiser le foncier.



• **Sécurité : un Pôle toujours exemplaire**

Malgré quelques incidents (intrusions, occupation illégale), notre Pôle reste l'un des plus sécurisés de France grâce à un plan de surveillance et des réunions mensuelles avec la police.

PERSPECTIVES 2025

L'année s'annonce dense avec :

Encore des anniversaires

d'implantations d'entreprises sur un site économique en pleine croissance.

Suite du projet Parc+ :

- Un livre blanc et des fiches techniques en ligne d'ici fin 2025,
- Salon professionnel Mobilité & RSE (MobiGreen) le 16 septembre,
- Objectif Parc+ niveau 2 en 2026.

Poursuite des consultations BHNS

sur le 1^{er} trimestre.

Une dynamique collective

Sous l'impulsion de Jean-Claude Marcellet, l'Association des Entreprises renforce ses liens avec la Métropole et Aix-en-Provence pour un Pôle toujours plus attractif, tourné vers l'avenir !

Nous accompagnons les entreprises et collectivités de la région PACA dans tous leurs projets d'aménagement d'espaces technologies et d'intégration audiovisuelle.



+ de 800 salles équipées



+ de 35 ans d'expérience



historiquement installé sur le pôle d'activité d'Aix



VOTRE SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE

à partir de

HT / mois
79 €

durée 60 mois



- ✓ Écran 55 pouces
- ✓ Support mobile
- ✓ Barre de visioconférence certifiée Microsoft Teams
- ✓ Contrat de maintenance Sérénité - durée 5 ans

AGENDA



20 MARS 2025 À 8H30

Le petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises du PAAP
Lieu : MAISON DES ENTREPRISES,
45, rue Frédéric Joliot
13290 AIX EN PROVENCE

27 MARS 2025 À 17H30

Visite de l'entreprise Ange
Lieu : 230, rue Emilien Gautier
13290 AIX EN PROVENCE

03 AVRIL 2025

Collecte des déchets !
Lieu : MAISON DES ENTREPRISES,
45, rue Frédéric Joliot
13290 AIX EN PROVENCE

24 AVRIL 2025 À 18H

Visite de l'entreprise Kinnarps
Lieu : 595, rue Pierre Berthier,
Rocher Saint-Hilaire
13290 AIX EN PROVENCE

05 JUIN 2025 DE 12H À 16H30

Don du sang
Lieu : MAISON DES ENTREPRISES,
45, rue Frédéric Joliot
13290 AIX EN PROVENCE

03 JUILLET 2025 À PARTIR DE 18H30

La Garden Party du PAAP !
Lieu : MAISON DES ENTREPRISES,
45, rue Frédéric Joliot
13290 AIX EN PROVENCE

Booster digital de visibilité locale !

Une technologie unique sur le marché

Une nouvelle génération de sites intelligents

La possibilité de toucher localement les clients qui vous intéressent

Des performances exponentielles

Un coach en stratégie digitale dédié

Nous avons certainement des clients que vous connaissez!

Alors, on se lance ? N'attendez plus !

Contactez-nous et donnez-nous vos objectifs ; nous avons sûrement une solution pour les atteindre ! 😊

nexxis.fr
04 84 89 48 02

ARRIVÉES

BARBANEL

12 personnes
François Jouart
Horizon Ste Victoire
04 84 47 03 91
Expert dans le domaine des fluides des bâtiments tertiaires et industriels

CIPEC

5 personnes
Bertrand Bigay
205 rue Auguste Comte
04 42 60 84 25
Ecole internationale

DEVASET

2 personnes
Alexandre Rozaire
655 rue Pierre Simon Laplace
04 13 41 95 70
Fabricant - Grossiste de matériel médical

FONTANIER AVOCATS

1 personne
Chrystèle FONTANIER
Actimart – 1140 rue André Ampère
06 08 25 13 34
Avocat

INERSIO

15 personnes
Julien Masson
Antélios F – 75 rue Berthelot
01 87 66 48 00
Informatique

LEVEL 2

Christophe Maillan
Antélios E
04 91 31 36 67
Agence de publicité

METAPROD

2 personnes
Nicolas Fichera
645 rue Mayor de Montricher
04 84 49 63 67
Société de Production Audiovisuelle

MON COURTIER ENERGIE

4 personnes
Aymeric Cassagnes
Parc du Golf 38
04 13 68 07 23
Spécialiste des marchés gaz et électricité

SUR LE PÔLE ?

MON JARDIN NUMÉRIQUE - MJN

2 personnes
Julien Soulier
115 rue Louis Armand
04 91 08 31 91
Ateliers informatiques, tablettes et smartphones avec le soutien du département des BDR

NELSON PARIS PLOMBERIE

5 personnes
Nelson Paris
5 rue Charles Duchesne
04 42 69 37 96
Plomberie

THE HIVE COMPANY

Léa Giglio
860 rue René Descartes
Conseil – Manager – Bien-être au travail

FUSIONS

MULTIBURO
▶ MITWIT OFFICE

SERCA INFORMATIQUE
▶ ORISHA DISTRIBUTION

DÉPARTS

AEC

AIXTOIT ARECOME SAS

AQUILA RH

ARTEMIS COURTAGE

AVOCAT ALICE CABRERA

AVOCAT LISE PACREAU

CARRE AZUR

COSMOS CONSULTING

ECOLE PEREL

ELMA

GUIMEL

HOT BRASS JAZZ CLUB

IMALIS

INGEKA

JOB CITY PROVENCE

KEYRUS

KFI

LE KOISSA

LINK INGENIERIE

LIP SOLUTIONS RH

MAINTELEC

MANAGEO

MECAP

MEDIAZEEN

MEUBLES GAUTIER

PLBC CONSEIL

S3D ENGINEERING

SAPONESSENCE

TECHNO EM

TENBAT

VISION INDUSTRIE

VOLDOIZO

DÉMÉNAGEMENTS

ALVEEN

730 rue René Descartes

BETEM

Europarc de Pichaury C4

CGI

Europarc de Pichaury C2

COLLIERS INTERNATIONAL

1165 rue JRGG de la Lauzière

DISTRI SCENES

Acticoncept B3

GEPA

120 rue Emilien Gautier

HOROQUARTZ

le Saphir – 225 avenue Galilée

IMPERIA

200 rue Pierre Duhem

SYARTEC

Perspective Sud

MAGASIN D'USINE DIRECT FABRICANT LES JARDINS®

AIX-EN-PROVENCE

MOBILIER D'EXTÉRIEUR
& LUMINAIRES SOLAIRES

JUSQU'À

-50%

Photos non contractuelles - Crédit photos : Studio Kalice

1115 RUE RENÉ DESCARTES - ZAC DU PARC DE LA DURANNE - 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 42 90 45 30 - magasin@lesjardins.com

www.lesjardins.com